

---

---

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE  
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMERO SPECIAL

-----

OFFICE DEPARTEMENTAL DE L'EAU  
EXTRAITS DES DELIBERATIONS

-----

PUBLICATION EN APPLICATION DU DECRET n°95-710 DU 9 MAI 1955

---

---

## DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2017

N°C.A.069-17 – DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE D'OPPORTUNITE DES AIDES (CO)	05	N°C.A.083-17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE AGGLOMERATION CENTRE MARTINIQUE -CACEM EVALUATION DU CONTRAT DE BAIE - PHASE 2	112
N°C.A.070-17 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	07	N°C.A.084-17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS NORD MARTINIQUE - CAP NORD 3EME RECONDUCTION DU MPBC 2013-2016 : TRAVAUX URGENTS SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE - TERRITOIRE NORD	114
N°C.A.071-17 - ADOPTION DE LA CHARTE DEONTOLOGIQUE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	15	N°C.A.085-17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS NORD MARTINIQUE - CAP NORD 3EME RECONDUCTION DU MPBC 2013-2016 : TRAVAUX URGENTS DE REHABILITATION SUITE AUX EVENEMENTS CYCLONIQUES - SECTEUR NORD ATLANTIQUE	116
N°C.A.072-17 - VOTE DU RAPPORT DE GESTION 2016	21	N°C.A.086-17 - PROLONGATION ET ACCORD POUR UN VERSEMENT D'AVANCE DE 50% DE LA DELIBERATION N°014-15 A L'ASA DES PLANTEURS DE LA REGION DE MARIGOT ET SAINTE-MARIE - REMPLACEMENT D'UNE MEMBRANE D'ETANCHEITE D'UN BASSIN	118
N°C.A.073-17 - REFORME DE MOBILIER	92	N°C.A.087-17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNE DE SAINTE-MARIE REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX POTABLE DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA RUE DES ETAGES	120
N°C.A.074-17 - CONVENTION POUR LE PARTENARIAT ET LE FINANCEMENT D'ETUDES ET D' ACTIONS : CHAMBRE D'AGRICULTURE- ACQUISITION DE COMPTEURS D'IRRIGATION	94	N°C.A.088-17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA SOCIETE LOCAVET INSTALLATION D'UNE STATION DE TRAITEMENT ET DE RECYCLAGE DES EAUX USEES DE BLANCHISSERIE	122
N°C.A.075-17 - CONVENTION POUR LE PARTENARIAT ET Le FINANCEMENT D'ETUDES ET D' ACTIONS : DEAL- PAIC 2017 - ETUDE DU FOND GEOCHIMIQUE CUIVRE DANS LES SEDIMENTS, CARACTERISATION EN DANGEROUSITE ET PROPOSITION DE VOIES DE VALORISATION DES DECHETS DRAGUES	96	N°C.A.089-17 – PROLONGATION DE LA DELIBERATION N° CA050-14 DE LA SARL UNION REMPLACEMENT DE L'ANCIEN SYSTEME D'IRRIGATION : PASSAGE DU SOUS FRONDAISON AU GOUTTE-A-GOUTTE	124
N°C.A.076-17 - CONVENTION POUR LE PARTENARIAT ET LE FINANCEMENT D'ETUDES ET D' ACTIONS: DEAL -- PAIC 2017 - CARACTERISATION DES VOLUMES PRELEVABLES EN MARTINIQUE	98	N°C.A.090-17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNE DE SAINTE-MARIE REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA RUE DES ETAGES	126
N°C.A.077-17 - CONVENTION POUR LE PARTENARIAT ET LE FINANCEMENT D'ETUDES ET D' ACTIONS : CHAMBRE D'AGRICULTURE - COMMUNICATION REGIONALE PLAN ECOPHYTO II - MARTINIQUE 2017	100	N°C.A.091-17 - COMPLEMENT DE LA DELIBERATION N° CA033-09 A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE-CAESM REHABILITATION DE POSTES DE REFOULEMENT	128
N°C.A.078-17 – COOPERATION : AVEC HAITI : MISE EN MISSION DU PRESIDENT 2ème EDITION DES ASSISES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCO-HAITIENNE LES 5 ET 6 DECEMBRE 2017	102	N°C.A.092-17 - COMPLEMENT DE LA DELIBERATION N° CA 061-15 A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE-CAESM EXTENSION DES RESEAUX D'EAUX USEES DANS LE BOURG SUR LA COMMUNE DE RIVIERE-PILOTE TRANCHE 2	130
N°C.A.079-17 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ENTREPRISE ET ENVIRONNEMENT MISE EN PLACE D'UNE ZONE REGLEMENTEE ET D'UN SENTIER SOUS-MARIN SUR LA COMMUNE DU CARBET : VOLET ACQUISITION DE CONNAISSANCE	104	N°C.A.093-17 - COMPLEMENT DE LA DELIBERATION N° CA 088-14 A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE 6 CAESM - REHABILITATION DE LA STEP DU BOURG SUR LA COMMUNE DES ANSES D'ARLET	132
N°C.A.080-17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'AGENCE DES 50 PAS GEOMETRIQUES DE LA MARTINIQUE FORUM BODLANMÈ - 5 EME EDITION: 2018	106	N°C.A.094-17 - COMPLEMENT DES DELIBERATIONS N° CA 052-11 ET 013-14 A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE-CAESM - REHABILITATION DE LA STEP AU QUARTIER DE PETIT FOND SUR LA COMMUNE DU SAINT – ESPRIT	134
N°C.A.081-17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION FIBRES INSERTION ET BAMBOU POUR LE DEVELOPPEMENT - AFIBAD ORGANISATION D'UN COLLOQUE SUR LE VETIVER ET SES CHAMPS D'APPLICATION	108		
N°C.A.082-17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA SOCIETE BEAU COMME LES ANTILLES – BCA KIT D'INFORMATION MARTINIQUE, BIODIVERSITE & DEVELOPPEMENT DURABLE - FILM DOCUMENTAIRE« LES SECRETS DE LA MER»	110		

N°C.A.095-17 - COMPLEMENT DE LA DELIBERATION  
N° CA 089-14 A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE  
L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE – CAESM TRANSFERT DES  
EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE RIVIERE-PILOTE VERS LA  
STEP DE GROS-RAISIN SUR LA COMMUNE DE SAINTE-LUCE  
TRANCHE 2 136

N°C.A.096-17 - PROLONGATION DES DELIBERATIONS  
N° CA 006-14 AEP et CA 009-14 EU POUR LA VILLE DE  
SCHOELCHER - REHABILITATION ET REALISATION DU RESEAU  
AEP AU QUARTIER FOND BATELIERE PHASE 1 138

N°C.A.097-17 - REJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION A LA  
SOCIETE LOCAVET INSTALLATION D'UNE STATION DE  
TRAITEMENT ET DE RECYCLAGE DES EAUX USEES DE  
BLANCHISSERIE 140

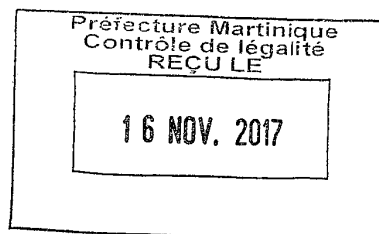
N°C.A.098-17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION  
ASSOCIATION ASSO-MER - BRIGADE D'INTERVENTION  
MARITIME (B.I.M.) 142

N°C.A.099-17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION  
ENTREPRISE ET ENVIRONNEMENT - MISE EN PLACE D'UNE ZONE  
RÉGLMENTÉE ET D'UN SENTIER SOUS-MARIN SUR LA  
COMMUNE DU CARBET: VOLET VALORISATION MILIEU 144



# DÉLIBÉRATIONS





## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/069**

**Date de publication :**

**Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE D'OPPORTUNITE DES AIDES (CO)**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,
- **VU** la délibération n° CA 096-16 désignant les administrateurs siégeant au Comité d'Opportunité des Aides de l'ODE,
  
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De désigner comme membres du Comité d'Opportunité des aides de l'ODE :
  - Mme RENARD, Mme TOUL et M. ZOBDA entant que représentants du collège des collectivités ;
  - M. Alex PAVIOT entant que représentant du collège des usagers et milieux socioprofessionnels ;
  - Mme TOULON entant que représentante du collège des associations agréées de consommateurs et de protection de l'environnement agréé ;
  - la DEAL entant que représentant du collège des services déconcentrés de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme

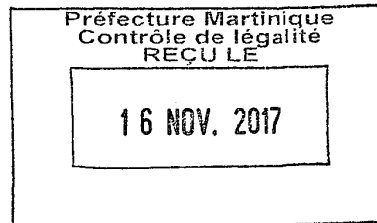
Fait à Fort-de-France, le 15 NOV. 2017



Le Président

Claude LISE





## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

STOS VOM 2 1  
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/ 070**

**Date de publication :**

**Objet : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS** : Nadine RENARD,

**ÉTAIENT ABSENTS** : Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement : article R.213-66 « le Conseil d'Administration arrête son règlement intérieur »,
- **VU** le code de l'environnement : article L.213-13 (modifié article 86 loi 2006 – 1772 EMA), Article R.213-59, Articles R.213-63 modifié par Décret n°2017-401 du 27 mars 2017 - art. 7 à R.213-70,
- **VU** la délibération n° CA 006-03 du conseil d'administration du 14 mai 2003 de l'ODE Martinique portant sur le règlement intérieur de l'Office,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale, notamment les principaux ajouts et compléments portant sur les articles 6, 7, 8 et 13 et les principaux retraites à l'article 12,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'adopter le règlement intérieur du Conseil d'administration de l'ODE Martinique.

Pour extrait certifié conforme

15 NOV. 2017

Fait à Fort-de-France, le

Le Président



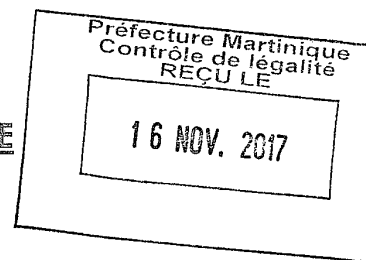
Claude LISE







## REGLEMENT INTERIEUR DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ODE



### Cadre réglementaire

- Code de l'environnement : Article L.213-13 (modifié article 86 loi 2006 – 1772 EMA), Article R.213-59, Articles R.213-63 modifié par Décret n°2017-401 du 27 mars 2017 - art. 7 à R.213-70
- Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.
- Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de missions prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006,
- Circulaire n°2006-101 du 19 décembre 2006 relative aux frais de déplacements temporaires en métropole et dans la principauté de Monaco, en outre-mer et à l'étranger.
- Article 1 de la délibération de l'ODE Martinique n° CA 092-15 du 27 novembre 2015 fixant, pour ce qui concerne les agents de l'ODE, les règles dérogatoires relatives aux conditions et aux modalités de remboursement des frais occasionnés lors des déplacements temporaires.

### Article 1 – Composition du Conseil d'administration

I. – Le conseil d'administration de l'office est présidé par le président de l'assemblée de Martinique. Il est constitué, outre son président, de dix-huit membres :

1° Neuf représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, dont :

a) Quatre représentants de l'assemblée de Martinique, choisis parmi ses représentants au comité de l'eau et de la biodiversité ;

b) Cinq représentants des communes ou d'autres groupements de collectivités ayant compétence dans le domaine de l'eau choisis par et parmi les représentants de cette catégorie au comité de l'eau et de la biodiversité ;

2° Trois représentants des services de l'Etat désignés par le préfet de région ;

3° Trois représentants choisis par et parmi les représentants au comité de l'eau et de la biodiversité des milieux socioprofessionnels et des usagers de l'eau et des milieux aquatiques et littoraux ;

4° Trois représentants choisis par et parmi les représentants au comité de l'eau et de la biodiversité des associations agréées de consommateurs et de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et littoraux.

II. – La durée du mandat des membres du conseil d'administration mentionnés aux 1°, 3° et 4° du I est de six ans. Toutefois la désignation de ces représentants ne peut porter effet au-delà de la durée du mandat dont ils sont investis au comité de l'eau et de la biodiversité.

III. – Un représentant du personnel, siégeant avec voix consultative, est choisi par l'organisation syndicale présente dans l'établissement ou, en cas de pluralité ou d'absence d'organisations syndicales, à l'issue d'un scrutin organisé à cet effet au sein du personnel.

Le Préfet, commissaire du Gouvernement ou son représentant assiste de plein droit à toutes les réunions du conseil d'administration de l'Office et y est entendu à chaque fois qu'il le demande.

Le Directeur de l'Office et le comptable, Payeur territorial, assistent avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

#### **Article 2 – Présidence du Conseil d'administration**

L'article R.213-63 modifié par Décret n°2017-401 du 27 mars 2017 - art. 7 du code de l'environnement prévoit que le conseil d'administration de l'office est présidé par le président de l'assemblée de Martinique.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le conseil d'administration est présidé par un représentant élu dûment désigné par le président de l'ODE Martinique.

#### **Article 3 – Election des membres du Conseil d'administration**

Conformément à l'article R.213- 63 du code de l'environnement, les membres du conseil d'administration de l'ODE Martinique sont issus de la liste des membres du Comité de l'Eau et de la Biodiversité. Ils sont nommés par délibération après vote en Assemblée Plénière du Comité de l'Eau et de la Biodiversité.

#### **Article 4 – Attributions du Conseil d'administration**

Le conseil d'administration arrête son règlement intérieur et fixe par délibération le siège de l'Office.

L'article R.213-67 du code de l'environnement prévoit que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'Office. Il délibère sur :

- 1° Le budget et le compte financier ;
- 2° Les programmes généraux d'activité, et notamment les programmes d'actions et de travaux ;
- 3° Les redevances pour services rendus ainsi que toute autre ressource financière prévue par les lois et règlement en vigueur ;
- 4° Le rapport annuel de gestion ;
- 5° Les mesures relatives à l'organisation générale de l'Office ;
- 6° La conclusion des conventions avec l'Etat, les collectivités territoriales ou leurs groupements, les syndicats mixtes, les établissements publics ou les personnes privées ;
- 7° La contribution de l'Office aux études, recherches ou travaux d'intérêt commun ;
- 8° Les conditions générales d'attribution des subventions et des prêts à l'Etat et aux personnes publiques ou privées qui réalisent des études, recherches, travaux ou ouvrages concourant à l'accomplissement de ses missions ;
- 9° L'acceptation de dons et legs ;
- 10° Les emprunts ;
- 11° Les actions en justice ;
- 12° L'attribution, le cas échéant, dans le cadre des conditions générales fixées préalablement par lui, de subventions ou de prêts ;
- 13° Toute autre question qui pourrait lui être soumise par son président ou le commissaire du gouvernement.

#### **Article 5 – Secrétariat du Conseil d'administration**

Le Directeur Général de l'ODE Martinique est chargé d'assurer la préparation des réunions de Conseil d'administration, de rédiger le procès-verbal des réunions et les délibérations et de veiller au déroulement de la réunion et aux résultats des votes.

Il fait appliquer les décisions prises par le Conseil d'administration et les instances qui lui sont liées.

Il le tient informé de leur exécution.

#### **Article 6 – Convocation du Conseil d'administration**

Conformément à l'article R.213-65 du code de l'environnement, le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président et au moins deux fois par an.

La convocation est en outre obligatoire dans le mois qui suit une demande en ce sens, faite par huit membres au moins du conseil d'administration.

Le président arrête l'ordre du jour.

Le conseil d'administration se réunit à l'hôtel de l'Assemblée, mais peut-être réuni en tout autre lieu sur décision du Président.

Chaque membre du conseil d'administration est convoqué individuellement, les convocations, l'ordre du jour et les documents se rapportant à la réunion étant adressés au moins huit jours avant la date de la réunion.

Les dossiers de Conseil d'administration sont composés comme suit :

- Un dossier de CA comprenant l'intégralité des notices et pièces jointes relatives à l'ordre du jour
- Un dossier compilant les annexes.

En cas d'extrême urgence, dûment motivée, un délai d'au moins trois jours ouvrés doit être respecté.

L'envoi des convocations et des dossiers se rapportant à la réunion du conseil d'administration se fait par voie électronique sur support dématérialisé, aux fins de respecter les principes d'un développement durable.

La date de convocation est celle du mail d'expédition.

En cas d'incident technique ne permettant pas un envoi par courrier électronique, les dossiers seront remis de manière exceptionnelle en main propre sur support papier à chacun des membres.

Les membres du Conseil d'administration doivent transmettre au secrétariat du CA l'adresse électronique à laquelle ils souhaitent que les dossiers se rapportant au CA leur soient adressés.

#### **Article 7 – Modalités d'adoption des décisions du Conseil d'administration**

Les décisions prises par le Conseil d'administration sont des délibérations adoptées en séance.

##### Les conditions du quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés, la représentation ne pouvant être assurée que par un membre du conseil d'administration appartenant au même collège que le membre représenté.

Le quorum est fixé à 10 membres.

Toutefois, les décisions prises à la suite de deux convocations successives à quinze jours d'intervalle dûment constatées sont valables quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage égal, la voix du président est prépondérante.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent participer, à peine de nullité, à une délibération portant sur une affaire à laquelle ils sont intéressés soit en leur nom personnel, soit comme mandataire.

Les délibérations du conseil d'administration de l'Office sont publiées au recueil des actes administratifs du département concerné. (Article R213-66 du code de l'environnement)

#### **Article 8 – Principes déontologiques de participation aux débats et aux votes**

Le règlement intérieur du Conseil d'administration a vocation à définir les recommandations en matière déontologique applicables aux membres.

Ces recommandations sont motivées et détaillées dans la « Charte déontologique » annexée, qui fait partie intégrante du présent règlement intérieur.

#### **Article 9 – Déroulement des réunions**

Les séances du conseil d'administration ne sont pas publiques. Toutefois, le Président peut décider, avec l'accord des membres, de l'audition de personnalités extérieures dont la compétence peut s'avérer nécessaire pour des problèmes particuliers. Ces personnalités ne prennent pas part aux votes.

Le quorum est constaté en début de séance.

Le Président du conseil d'administration ouvre la séance, rappelle et entame l'ordre du jour.

Il fait adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration précédente, qui est joint au dossier.

Le président dirige les débats, accorde les suspensions de séance. Il fait respecter le règlement intérieur des membres du CA et assure la police de la séance.

Il soumet les propositions ou amendements, proclame les résultats des votes, désigne le cas échéant les rapporteurs chargés de l'étude et de la présentation des affaires inscrites à l'ordre du jour, ces derniers pouvant être choisis à l'intérieur ou à l'extérieur du conseil d'administration.

La Directrice Générale, assistée en tant que besoin des collaborateurs dont la présence est utile, le commissaire du Gouvernement et le Payeur Territorial assistent de droit aux réunions du CA.

Ils sont destinataires des mêmes convocations et dossiers de séances que les membres du CA, dans les mêmes délais.

#### **Article 10 – Délibérations et procès-verbaux**

Chaque réunion du Conseil d'administration donne lieu à la rédaction :

- Des délibérations adoptées par le conseil,
- D'un procès-verbal.

Les administrateurs peuvent proposer, aux projets de délibérations présentés, les modifications qui leur paraissent souhaitables.

Les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires quinze jours après la tenue de la réunion.

Le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire des actes de l'ODE s'exercent conformément aux dispositions de l'article L. 3241-1 du code général des collectivités territoriales.

La publication se fait par l'ODE Martinique sous deux formes :

- Via le site internet de l'ODE
- Sous format papier, dans un recueil des actes administratifs du département, disponible au siège de l'ODE.

Les délibérations sont adressées au Commissaire du gouvernement et au Payeur Territorial.

Les procès-verbaux sont adoptés par le conseil d'administration à la séance suivante et signés par le Président du conseil d'administration.

Chaque procès-verbal, adopté et signé, est adressé au Commissaire du gouvernement.

Les réunions de conseil d'administration n'étant pas public, les procès-verbaux ne sont pas publiés.

#### **Article 11 – Commissions et groupes de travail du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration, pour l'étude de certains problèmes ou la préparation des certaines délibérations, lorsqu'il le juge utile, peut décider de la création de commissions et de groupes de travail.

Le Conseil d'administration arrête, par délibération prise en séance, l'opportunité, les compétences, le mandat et la composition de ces commissions et groupes de travail et précise leurs modalités de fonctionnement, notamment en ce qui concerne la périodicité des réunions et, le cas échéant, les conditions de quorum. Il vote le règlement intérieur des commissions mises en place.

Le président des commissions et groupes de travail rend compte au Conseil d'administration des travaux effectués, et à ce titre les membres du CA sont destinataires des comptes rendus des réunions de ces instances.

#### **Article 12 – Rôle du Directeur et délégation de pouvoir au Directeur Général de l'ODE Martinique**

L'article R.213-69 du code de l'environnement fixe les missions et prérogatives du Directeur de l'ODE.

Conformément à l'article R.213-68, le conseil d'administration peut déléguer au Directeur de l'Office des attributions relatives aux matières prévues aux 5°, 6°, 7°, 9°, 11°, et 12° de l'article R.213-67 (Cf. article 4 du règlement intérieur du CA).

Cette délégation, qui peut porter sur plusieurs attributions appartenant au conseil d'administration, est consentie par une délibération spécifique prise en réunion.

En cas d'absence ou d'empêchement, les compétences que le directeur tient du conseil d'administration peuvent être déléguées, sous sa responsabilité, à son représentant.

#### **Article 13 – Mise en mission du Président et des membres: frais de déplacement et de séjour**

Les fonctions de membre du conseil d'administration sont gratuites. Toutefois, les membres du Conseil d'administration bénéficient du remboursement des frais de déplacement ou de séjour effectivement supportés par eux à l'occasion des réunions des conseils d'administration, conformément aux dispositions du décret no 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les

modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Dans le cas où le Président du CA ou les membres sont amenés à représenter l'Office dans des instances ou des événements hors du Département, une délibération de mise en mission doit être prise par les membres du CA.

La réservation du ou des titre(s) de transport aérien ou ferroviaire incombe aux services de l'ODE.

L'ODE prend en charge l'hébergement la veille de la mission, ainsi que l'hébergement du dernier jour de mission.

Tout dépassement sera pris en charge par l' élu.

Le remboursement des frais de mission s'effectue conformément :

- au décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat
- à l'article 1 de la délibération de l'ODE Martinique n° CA 092-15 du 27 novembre 2015 fixant, pour ce qui concerne les agents de l'ODE, les règles dérogatoires relatives aux conditions et aux modalités de remboursement des frais occasionnés lors des déplacements temporaires.

**Mission en FRANCE HEXAGONALE**

- ❖ 110,50 € / jour se décomposant :  
Hébergement 80 €  
Repas (x2) 15,25€/repas

**Mission OUTRE-MER (Guadeloupe – Guyane – Réunion)**

- ❖ 120,00€ / jour se décomposant :  
Hébergement 78,00 €  
Repas (x2) 21,00€/repas

Suite à leur mission, les élus devront transmettre au secrétariat du CA les documents suivants : carte d'embarquement et RIB.

**Article 14 – Interprétation et modification du règlement intérieur**

Toute interprétation et toute modification du présent règlement intérieur se résout au sein du Conseil d'administration et fait l'objet d'un vote.

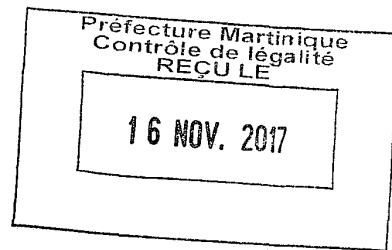
La résolution des questions relatives à l'interprétation et/ ou modification du présent règlement intérieur est transcrite, après adoption, sous forme de délibération.

Adopté en Conseil d'administration le ...20 OCT 2017.....



Le Président  
de l'ODE Martinique

Claude LISE



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/ 071**

**Date de publication :**

**Objet : ADOPTION DE LA CHARTE DEONTOLOGIQUE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS** : Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS** : Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le Décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer
- **VU** l'article R213-66 du Code de l'environnement, relatif aux règles de déontologie auxquelles les membres du CA sont soumis
- **VU** le code de l'environnement : article R.213-66 « le Conseil d'Administration arrête son règlement intérieur »,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'adopter la charte déontologique des membres du Conseil d'administration de l'ODE Martinique.
- D'annexer la charte déontologique au règlement intérieur.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 15 NOV. 2017



Le Président

Claude LISE







**CHARTRE DE DEONTOLOGIE DES MEMBRES**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE**  
*(ARTICLE R 213-66 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)*

**PREAMBULE**

L'Office de l'Eau Martinique est un Etablissement Public Local, exerçant ses missions sous la présidence du président de l'assemblée de Martinique. Le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de l'Office De l'Eau. Il est constitué outre le président, de 18 membres.

**L'objet de la charte**

L'objet de la présente charte est de définir un ensemble de bonnes pratiques et de valeurs communes à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de l'ODE Martinique, et constituant un socle commun de règles dites déontologiques.

La charte définit également les obligations qui incombent à tous les acteurs impliqués dans l'exercice de leur mandat de membre du Conseil d'administration de l'Office ou de l'une de ses instances.

Les principes et les codes de conduite qu'elle énonce ont pour objectif de garantir la transparence des processus conduisant aux décisions et avis rendus, le respect des critères de sélection et d'attribution des aides et la bonne gestion des fonds publics, vis-à-vis des tutelles, des collectivités, professionnels et acteurs associatifs concernés, et plus largement de la société.

Ces principes, issus principalement de deux lois, celle du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et celle du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, constituent les premiers vecteurs d'équilibre et de rigueur de fonctionnement du Conseil d'administration de l'Office et de ses instances.



**I. LES VALEURS COMMUNES**

**1.1. Intérêt général et du service public**

Les membres du Conseil d'administration et de ses instances sont chargés d'une mission de service public et œuvrent à l'intérêt général du Bassin correspondant aux missions que la loi a confiées à l'Office de l'Eau.

Cette recherche de l'intérêt général implique la capacité pour chaque membre d'exercer ses fonctions avec probité et intégrité ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt, ce qui implique de prendre de la distance avec ses propres intérêts ou ceux de la structure ou des structures auxquelles il appartient, et à accepter les finalités communes que recouvre précisément cette notion d'intérêt général.

**1.2 Indépendance et impartialité**

Dans l'esprit de la loi n° 2013-907 précédemment mentionnée, les membres qui siègent conservent un esprit d'indépendance.

Lorsqu'ils débattent et votent au sein du Conseil d'administration et de ses instances, ils expriment des positions traduisant la plus grande neutralité en se fondant sur des analyses et des arguments objectifs.

Les divers collègues représentent des intérêts divergents, chacun étant nommé membre de façon à participer à l'équilibre global des intérêts du bassin.

L'impartialité recherchée vise à ce que chaque membre se prononce sans parti pris, de façon juste et équitable lors d'un vote.

Ils veillent à équilibrer les intérêts de leur(s) structure(s) d'origine et ceux de l'instance à laquelle ils participent, de façon à ce que l'intérêt général domine et non les seuls intérêts d'un groupe, même si ces derniers sont collectivement partagés par ce groupe.

Ils s'interdisent de faire prévaloir tout parti pris, préjugé ou favoritisme.

Lorsqu'un membre estime en conscience que ses activités ou mandats extérieurs actuels ou passés peuvent mettre en doute son impartialité, il ne participe ni au débat ni au vote.

### **1.3 Responsabilité**

Chaque membre doit faire preuve, dans sa mission au sein du Conseil d'administration du sens des responsabilités. Il fait sens de manière générale de respect, d'objectivité, de conscience professionnelle.

Chaque membre conserve un devoir de vigilance en ce qui concerne les situations de conflit d'intérêts qui ne seraient pas révélées par ses collègues.

### **1.4 Transparence**

La transparence<sup>1</sup> est le mode opératoire par lequel s'exprime la loyauté du membre vis-à-vis de l'instance en cas de situation de conflit d'intérêt.

Le fait qu'un membre se trouve dans une telle situation n'est pas une faute et ne peut lui être reproché.

Mais le fait que cette situation ne soit pas connue place les instances dans l'impossibilité de prendre les mesures qui s'imposent le cas échéant.

### **1.5 Confidentialité et discrétion**

D'une manière générale, la publicité des décisions est la règle, en particulier en ce qui concerne les attributions d'aides.

Toutefois, lorsque la confidentialité est requise chaque membre s'engage personnellement à respecter cette confidentialité totale des informations qu'il reçoit, des débats auxquels il participe et des décisions prises.

L'obligation de discrétion s'impose sur tous les faits, informations ou documents, notamment la teneur des délibérés et les résultats de ces derniers avant notification ou publication.

Chaque membre s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès, lorsqu'elles ne sont pas rendues publiques.

### **1.6. Honnêteté, intégrité, probité et dignité**

Les membres du conseil d'administration font preuve d'honnêteté, d'intégrité, de probité et de dignité dans l'exercice de leurs fonctions.

## **II. L'ENTREE EN FONCTION**

### **2.1. Incompatibilité**

Il y a incompatibilité entre la fonction de membre du conseil et celle d'agent contractuel ou de fonctionnaire en exercice de l'Office de l'Eau sauf hypothèse visée à l'article L213-13 du code de l'environnement.<sup>ii</sup>

## **III/ LE CONFLIT D'INTERET**

### **3.1 Définition du conflit d'intérêt**

La loi définit comme conflit d'intérêt toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer, ou à paraître influencer, l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction (*art. 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique*)<sup>iii</sup>.

L'intérêt public ou privé est étranger à celui de l'instance : il peut affecter le discernement de la personne qui n'est plus centré sur l'intérêt de l'instance, il peut être direct (*activité professionnelle*) ou indirect (*parents, amis, partenaires, organismes dans lesquels le membre occupe une fonction bénévole ou rémunérée, ...*).

L'interférence peut être matérielle (par exemple, obtention d'un gain au détriment de l'instance), ou immatérielle (par exemple, approbation d'une transaction qui avantage un tiers pour ménager de bonnes relations avec lui), morale (activité bénévole ou fonction honorifique), géographique (intérêts détenus dans une collectivité) ou temporelle (intérêts passés).

En conséquence, un membre du Conseil d'administration ou de l'une de ses instances est en conflit d'intérêt avéré lorsqu'un point de décision ou un dossier de financement le concerne à titre spécifique, soit à titre personnel, soit en sa qualité de mandataire ou membre de l'instance décisionnelle de l'entité concernée par ledit point, ou demanderesse, ou bénéficiaire de la décision ou du financement sollicité.

### **3.2 Déclaration de conflit d'intérêt**

Les membres du Conseil d'administration et de ses instances, désignés *intuitu personae*, veillent à faire connaître au président de l'instance toute situation potentielle de conflit d'intérêt dans laquelle ils se trouvent.

Cette situation peut résulter, notamment :

- d'activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de leur nomination, ou exercées au cours des cinq dernières années ;
- de participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société, ou de participations financières directes dans le capital d'une société, à la date de leur nomination, ou au cours des cinq dernières années ;
- de fonctions et mandats électifs exercés ;
- de fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêt ;
- d'activités professionnelles exercées à la date de l'élection par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin.

À cet effet, chaque membre du Conseil d'administration et de ses instances peut établir et transmettre au Président une déclaration d'intérêt de caractère permanent indiquant en particulier les éléments ci-avant qui le concernent, susceptibles de conduire le cas échéant à un conflit d'intérêt.

Cette déclaration est mise à jour en tant que de besoin et rendue publique sur le site internet de l'Office.

### **3.3 Règles à observer en cas de conflit d'intérêt**

Les membres en situation de conflit d'intérêt, tel que détaillé ci-avant, informent par écrit, si possible avant la séance, ou verbalement dès le début de celle-ci, le président du Conseil d'administration ou de l'instance à laquelle ils appartiennent de la situation de conflit d'intérêt dans laquelle ils estiment se trouver au regard de l'ordre du jour de la séance de travail de l'instance en question. Ils s'abstiennent alors de participer aux débats et au vote lors de l'étude du dossier pour lequel ils ont intérêt.

Dans le cas où ils disposent de mandats confiés par un ou des membre(s) absent(s), ils demandent au président de les confier à un autre membre pour ce vote.

Le quorum à l'occasion de ce vote est établi sans tenir compte de leur siège.

À l'invitation du président de séance, ils peuvent toutefois répondre aux questions posées lors de la séance sur le dossier.

Les membres absents lors d'une séance, et ayant donné mandat à un autre membre, informent de la même façon le président de la situation de conflit d'intérêt dans laquelle ils se trouvent le cas échéant. Le mandataire, informé de la situation de conflit d'intérêt, n'utilise pas le mandat lors du vote du dossier concerné.

Les membres appliquent ces règles que le conflit soit potentiel, perçu ou apparent, concret ou réel.

### **3.4 Mention explicite de la déclaration de conflit d'intérêt**

La situation évoquée comme un possible conflit d'intérêt ainsi que la position adoptée par le ou les membre(s) concerné(s) pour le traiter sont consignées au procès-verbal de la séance.

Cette mention du conflit d'intérêt au procès-verbal de l'instance est, en droit, une preuve de la révélation de l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel et représente une protection pour le membre intéressé.

C'est également une validation juridique de la délibération en reportant au procès-verbal l'abstention ou la non-participation au vote du membre intéressé.

#### **IV/RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ET LES SERVICES**

##### **3.1. Relations avec les services de l'Office de l'Eau Guadeloupe**

Tout membre du Conseil d'administration ou de ses instances s'interdit d'utiliser son influence ou sa position au sein des assemblées vis-à-vis des services de l'Office pour obtenir ou faire obtenir un avantage, même prévu par les textes, pour lui-même, une personne ou un organisme de sa connaissance.

D'une manière générale, les membres respectent le travail et la parole de chacun lors des réunions.

#### **V/ UTILISATION DES MOYENS PUBLICS**

##### **5.1 Déplacements**

Les membres sont respectueux de l'usage des fonds publics et s'interdisent d'user des possibilités offertes par l'Office en matière de voyages, déplacements, hébergements ou restaurations qui ne seraient pas motivées par l'intérêt d'un dossier particulier ou de l'instance à laquelle ils appartiennent.

##### **5.2 Dépenses personnelles**

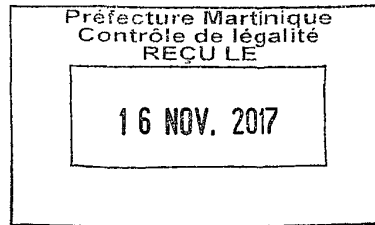
Les membres sont économes des fonds qui leur sont remboursés lorsqu'ils se déplacent. Ils privilégient, autant que possible, le mode de transport au moindre impact sur l'environnement, à un tarif raisonnable, et anticipent dans toute la mesure du possible les réservations de façon à obtenir des titres de transport et d'hébergement les moins onéreux.

Adoptée en Conseil d'administration le ...2.0.OCT....2017.....



Le Président  
de l'ODE Martinique

Claude LISE



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/ 072**

**Date de publication :**

**Objet : VOTE DU RAPPORT DE GESTION 2016**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment l'article R213-67 portant sur les délibérations du conseil d'administration « ... Il délibère sur : 4° Le rapport annuel de gestion »
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,

- **VU** les délibérations n° CA 087-16 à 092-16 arrêtant les programmes d'actions pour l'année 2017,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/005 du conseil d'administration du 23 mai 2017 relative au vote du compte administratif de l'exercice 2016,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'adopter le rapport de gestion 2016 de l'ODE Martinique.
- D'autoriser la Directrice à le rendre public et le diffuser or de l'ODE sous forme de rapport d'activité 2016.

Pour extrait certifié conforme

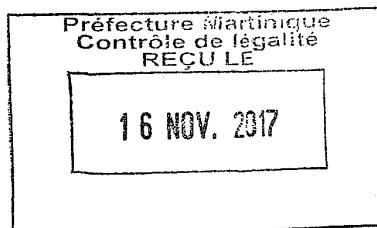
Fait à Fort-de-France, le 15 NOV. 2017



Le Président

Claude LISE





Conseil d'administration  
du vendredi 20 octobre 2017

# RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2016



## SOMMAIRE

Préambule.....	p. 3
<b>GESTION DES RESSOURCES</b>	
• <i>Activité du service de Gestion des Ressources Humaines</i> .....	p. 6
- <i>Etat des effectifs de l'année 2016</i> .....	p. 7
- <i>Formations 2016</i> .....	p. 13
• <i>Budget 2016 : section d'investissement / section de fonctionnement</i> .....	p. 16
<b>LE POLE INTERVENTIONS</b>	
• <i>Bilan des redevances 2016</i> .....	p. 19
• <i>Bilan de l'instruction des demandes de subvention 2016</i> .....	p. 26
<b>LE SERVICE ETUDES, CONSEILS ET PROSPECTIVE</b>	
• <i>Contexte et chiffres-clés 2016</i> .....	p. 32
• <i>Bilan des réseaux de mesure 2016</i> .....	p. 35
• <i>Bilan d'études en 2016</i> .....	p. 36
• <i>Bilan formation 2016</i> .....	p. 37
• <i>L'assistance technique</i> .....	p. 39
• <i>Gouvernance : participation à la politique de protection des milieux aquatiques</i> .....	p. 41
• <i>Focus sur quelques grands chantiers 2016</i> .....	p. 46
• <i>Projet phare : ATTENTIVE</i> .....	p. 48
<b>INFORMATION - SENSIBILISATION</b>	
• <i>Activité du pôle Information et Sensibilisation</i> .....	p. 51
<b>COOPERATION INTERNATIONALE</b>	
• <i>Les actions de coopération internationale 2016</i> .....	p. 60
<b>L'OBSERVATOIRE DE L'EAU DE LA MARTINIQUE</b>	
• <i>Bilan du programme d'actions 2016</i> .....	p. 63
<b>MARCHES PUBLICS</b>	
• <i>Passation de marchés publics en 2016</i> .....	p. 69



## PREAMBULE

### 2016, une année de transition

2016 aura représenté une année de transition à plusieurs titres :

2016 est la **première année d'un nouveau cycle de gestion du bassin** Martinique avec la mise en place du SDAGE 2016-2021

Il s'agissait de capitaliser sur les réflexions engagées depuis plusieurs années sur l'état du bassin, les priorités et besoins pour la préservation de la ressource, la régulation des usages, la protection des milieux aquatiques et leur transcription dans les documents de programmation de bassin.

Le SDAGE et son Programme De Mesure ambitieux ont conditionné l'année de l'ODE. Il a fallu engager ou accompagner certaines actions programmées dès 2016. Mais également retranscrire les autres en dispositifs opérationnels dans le programme à venir.

Car 2016 c'est aussi et surtout l'année de **clôture du 2ème Programme Pluriannuel d'intervention 2011-2016 et la construction du 3ème PPI 2017-2022**

### Le PPI 3 : Une nouvelle stratégie exigeant des moyens nouveaux

Le chantier du PPI 3 initié dès octobre 2015 aura marqué l'année 2016. L'ODE a souhaité co-construire le programme avec les partenaires en s'appuyant sur une large concertation à la fois pour l'élaboration du diagnostic, les perspectives et les moyens à déployer. Cette co-construction s'est déroulée de février à septembre 2016, puis en dernière partie d'année le programme a suivi le parcours de validation par les instances de bassin jusqu'à son approbation en conseil d'administration du 30 novembre 2016.

Le bilan du programme en cours a été peaufiné et a pu montrer la nécessité d'un **changement de cap** notamment en termes d'attribution et de suivi des subventions.

Mais plus généralement la construction du 3ème PPI a été l'occasion d'une réflexion intense en interne et avec les partenaires sur la **place de l'ODE parmi les acteurs de l'eau**, ses missions au service du territoire, son rôle opérationnel, son « offre de services » en tant que facilitateur,

....

Les travaux et débats ont traduit une **forte volonté de rénover et moderniser l'ODE** dans son organisation, ses moyens, son mode de faire en interne et avec les partenaires, sa communication, l'information qu'il produit, ...

Le PPI3 avance des principes et des propositions qui devront être confortés, complétés ou étayés, et, dont les modalités devront encore faire l'objet d'ajustements plus ou moins structurants en 2017.

Ce chantier est celui de la **nouvelle direction**. L'année aura également été marquée par une importante activité sociale interne à la structure. L'envie de nouveauté, d'aller de l'avant, et de construire exprimée par les agents a été soutenue par les administrateurs.

### Une nouvelle gouvernance, une nouvelle mandature

2016 aura vu également la mise en place d'une **nouvelle gouvernance avec l'avènement de la Collectivité Territoriale de Martinique...et l'anniversaire des 20 ans du Comité de Bassin**

Au-delà de la recomposition de partenariats techniques et financiers (ventilation des compétences, changement de gestionnaire pour les fonds européens, ...) c'est aussi à un **changement de mandature** auquel l'ODE a assisté avec en particulier, le retour en fonction de Monsieur Claude LISE en qualité de président du Conseil d'Administration de l'ODE, ainsi que l'arrivée à la Présidence du Comité de Bassin de Mme Marie-France TOUL.

L'année 2016 aura vu également le **départ de Mme Jeanne DEFOI**, la directrice historique de l'ODE depuis 2002. Une **nouvelle direction générale a été mise en place au premier trimestre 2017**.

L'ODE a particulièrement été actif en soutien à la DEAL pour l'organisation de l'anniversaire des 20 ans du Comité de Bassin de la Martinique.

Cela a donc été l'occasion de **rappeler et réaffirmer la place de l'ODE en tant qu'exécutif du Comité de Bassin** et repositionner cette assemblée et leurs élus dans le processus décisionnel aux côtés du Président du Conseil d'Administration.

#### **Le renforcement de la coopération internationale**

2016 aura également été une **année phare pour la coopération internationale** avec la poursuite et le renforcement d'un nouveau cycle de coopération initié en 2014 tant sur le plan institutionnel qu'en coopération décentralisée. A cet égard, 2016 aura vu le début de réalisation des travaux de réhabilitation de l'alimentation en eau potable à Thiotte en Haïti, **première action de coopération décentralisée conduite par l'ODE.**

#### **La continuité, et la cohérence de l'action de l'ODE Martinique**

En effet, par-delà la transition annoncée et en marche, l'office n'a cessé de fonctionner et de réaliser ses missions tout au long de l'année 2016, conformément à ses fondamentaux et aux engagements pris précédemment.

L'ODE a poursuivi sa mission fondamentale de **connaissance sur l'eau et les milieux aquatiques et ses usages et les pressions qui s'y exercent** via ses réseaux de mesure mais encore au travers d'études diverses.

L'ODE a conduit ou été fortement impliqué en appui de **chantiers phares et mobilisateurs pour la structuration du territoire et la montée en compétence des acteurs** : Mise en place d'une politique sociale pour les services d'eau, mission de perfectionnement à la gestion publique de l'eau, plan pour l'Eau et l'Assainissement dans les DOM, Mission de mise en place du Parc Marin de la Martinique, installation du Comité de Rivière du Gallion, installation de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité, ...

En termes d'appui financier, l'ODE a attribué **plus de 4,5 M€ de subventions nouvelles en 2016** et a dans le même temps, procédé au **mandatement de plus de 8,2 M€** d'aides, initiant ainsi un **processus d'apurement de trésorerie** affectée qui devra se poursuivre en 2017.

En termes d'organisation interne, l'ODE poursuit sa **mutation numérique** avec le développement de solutions logicielles métiers et la dématérialisation progressive (mandats dans un premier temps). L'ODE consolide aussi ses savoirs faire avec le lancement d'un **premier contrôle fiscal relatif à la collecte de certaines redevances.**

Enfin, l'ODE a réalisé **diverses publications et communications** dont certaines particulièrement remarquées : Etude sociologique de la relation des martiniquais aux rivières, bilan de la qualité des milieux aquatiques, bilan phytosanitaire dans les milieux aquatiques,...

**Le document qui vous est ici présenté retrace au travers de synthèses, tableaux et chiffres clés, l'essentiel de l'activité de l'ODE au cours de l'année 2016.**

## ACTIVITE DU SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'ODE Martinique à l'aube de la mise en œuvre du PPI 3, a dû en 2016 muscler ses moyens humains par un renfort de 4 agents temporaires, afin de faire face à la montée en puissance de ses actions.

La stratégie de recrutement a été également de faire appel à des stagiaires de haut niveau ( 4 stagiaires accueillis courant 2016), pour apporter un appui notamment au sein du service technique, chaque fois que cela était nécessaire, et sur des missions très pointues, nécessitant des expertises.

L'équipe de l'ODE (25 agents à fin 2016), est caractérisé par sa jeunesse, moins de 35 ans d'âge moyen, ainsi que par son haut niveau de formation. Cette configuration exceptionnelle permet de dire que l'établissement est doté d'une véritable force de frappe qui doit permettre de mettre en œuvre de manière efficace les missions confiées.

Quelques ajustements en matière de ressources humaine, de manière pérenne, sont encore à envisager à l'horizon du PPI 3, mais également à l'aune des évolutions réglementaires actuellement en cours au niveau national (Ex : Loi NOTRe, Mise en œuvre de la loi relative à la biodiversité).

Par ailleurs si la mission d'appui RH est aujourd'hui exercée par un seul agent, il n'en reste pas moins que l'ensemble de l'offre de service d'un service RH classique, doit être déployé au sein de l'office ce, sur les trois volets obligatoires suivants :

- L'administration du personnel (paye, carrière, temps de travail)
- Le développement des compétences et des métiers (formation, GEPEC, mobilité, recrutements ...)
- Action sociale, conditions de travail et prévention

En 2017 le service RH devra donc monter en puissance pour améliorer son appui à l'ensemble des collaborateurs sur les trois volets obligatoires de la fonction RH.

Aussi, le mouvement qui a marqué l'actualité sociale de l'ODE en 2016, aura révélé de manière cruciale, les attentes des agents de l'Office en matière RH, mais aura également permis à la fonction RH de progresser dans sa mission d'appui, et de remettre en perspective son offre de service, notamment sur le volet formation.

## RAPPORT DES EFFECTIFS DE L'ANNEE 2016

• Effectifs en poste en 2016 : 16 femmes (64%) / 9 hommes soit 25 agents (36%)

Moyenne d'âge : 34,88

### ➤ AGENTS TITULAIRES PAR CATEGORIE ET PAR FILIERE

N°	NOM	PRENOM	SEXE (F) Féminin (M) Masculin	GRADE	FONCTION	Date de recrutement	Date de titularisation dans le grade	Service
<b>CATEGORIE A – FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
1	DEFOI	Jeanne Emérante	F	Directeur territorial	Directrice générale des services	01/03/2003	Détaché de la CTM	Direction générale
<b>CATEGORIE B – FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
2	MARTIAL	Guyène	F	Rédacteur territorial	Responsable administratif et financier	01/07/2011	01/07/2012	Secrétariat général
3	SALOMON	Christelle	F	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Responsable de la commande publique, des marchés publics, de la logistique et de la gouvernance	01/12/2015	01/11/2007	Secrétariat général
<b>CATEGORIE C – FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
4	BALUSTRE	Joanna	F	Adjoint administratif	Chargée d'accueil Assistante de direction	01/10/2008	01/03/2010	Direction générale
<b>CATEGORIE C – FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
5	BASSINET	Audrey	F	Adjoint administratif	Assistante de communication	16/04/2008	24/07/2009	Information et sensibilisation

6	COLOMBO	Tania	F	Adjoint administratif	Assistante de Direction	16/09/2013	16/09/2014	Direction adjointe
7	OSENAT	Lina	F	Adjoint administratif	Assistante administrative	01/06/2011	01/09/2012	Interventions
8	PALCY	Rébecca	F	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Gestionnaire des ressources humaines	01/03/2009	01/03/2010	Secrétariat général
<b>CATEGORIE C – FILIERE ANIMATION</b>								
9	GRAT	Christelle	F	Adjoint d'animation territoriale	Coordonnatrice / animatrice eau et environnement	01/08/2006	01/02/2008	Information et sensibilisation
<b>CATEGORIE A – FILIERE TECHNIQUE</b>								
10	BOUDRE	Sylvie	F	Ingénieur territorial	Ingénieur chargé de mission assistance technique / formation	01/10/2008	01/03/2015	Etudes, conseil et prospective
11	GRESSER	Julie	F	Ingénieur territorial	Ingénieur chargé de mission DCE	01/03/2010	01/03/2011	Etudes, conseil et prospective
12	MANGEOT	Loïc	M	Ingénieur territorial	Directeur adjoint	21/07/2008	01/07/2014	Direction adjointe
<b>CATEGORIE B – FILIERE TECHNIQUE</b>								
13	AMORY	Gladys	F	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien chargé des aides	01/04/2009	01/03/2015	Interventions
14	BELLANCE	Anne-Lise	F	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien chargé de l'animation de la cellule terrain et de la gestion des données milieux aquatiques	01/01/2008	01/03/2012	Etudes, conseil et prospective

15	LOUIS- JOSEPH	Stéphane	M	Technicien principal de 2ème classe	Technicien chargé des redevances / administrateur réseaux informatiques	01/06/2006	01/06/2014	Interventions
16	RAIMBAUD	Guillaume	M	Technicien principal de 2ème classe	Technicien SIG	01/06/2009	01/03/2012	Observatoire de l'eau
<b>CATEGORIE C – FILIERE TECHNIQUE</b>								
17	LALOUE	Serge	M	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	01/03/2007	01/03/2011	Secrétariat général

➤ **AGENTS CONTRACTUELS**

N°	NOM	PRENOM	SEXE (F) Féminin (M) Masculin	FONCTION	Catégorie d'emploi	Date de recrutement	Date de fin de contrat	Service
1	DUBARD	Thierno	M	Agent technique polyvalent	C	01/10/2016	31/03/2017	Secrétariat général
2	GOTAL	Harry	M	Coordonnateur / Animateur eau et environnement	B	19/10/2015	18/07/2017	Information et sensibilisation
3	HIELARD	Gaëlle	F	Ingénieur chargé de mission évaluation environnementale et suivi des politiques de territoire	A	01/04/2012	31/03/2018	Etudes, conseil et prospective
4	JACQUELIN	Nancy	F	Ingénieur chargé de mission sur la contamination des eaux littorales de Martinique	A	01/06/2016	31/12/2016	Etudes, conseil et prospective
5	NICOLAS	Anthony	M	Ingénieur eau et assainissement	A	01/03/2016	28/02/2020	Interventions

N°	NOM	PRENOM	SEXE (F) Féminin (M) Masculin	FONCTION	Catégorie d'emploi	Date de recrutement	Date de fin de contrat	Service
6	PELUS	Lucas	M	Ingénieur chargé de mission assainissement	A	01/10/2012	31/10/2017	Etudes, conseil et prospective
7	POPULO	Aline	F	Chargée de communication	A	01/09/2012	31/08/2018	Information et sensibilisation
8	ROSILLETTE	Ronny	M	Ingénieur chargé de mission AEP / Gestion patrimoniale	A	01/06/2016	07/10/2016	Etudes, conseil et prospective

➤ **AGENTS DETACHES**

N°	NOM	PRENOM	SEXE (F) Féminin (M) Masculin	GRADE	FONCTION	Date de recrutement	Date de titularisation dans le grade	Date de détachement
1	ARMEDE	Gladys	F	Adjoint administratif	Assistante de direction	16/04/2008	15/04/2009	01/11/2013
2	ROGISTER	Jean	M	Ingénieur territorial	Responsable de l'Observatoire de l'eau	22/11/2004	01/03/2015	01/06/2016

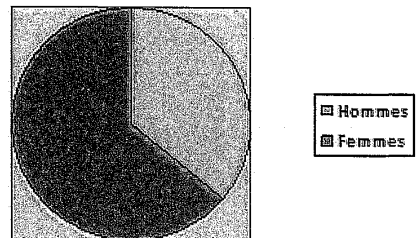
➤ **STAGIAIRES**

N°	NOM	PRENOM	SEXE (F) Féminin (M) Masculin	Cursus	Mission	Date de début de stage	Date de fin de stage	Service
1	LARENEY	Salina	F	Bac Professionnel Gestion administration	Tâches de gestion des ressources humaines dont la mise à jour de tableaux de bord et le classement	07/01/2016	04/02/2016	Ressources humaines

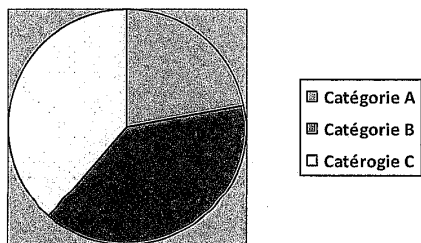
N°	NOM	PRENOM	SEXE (F) Féminin (M) Masculin	Cursus	Mission	Date de début de stage	Date de fin de stage	Service
2	PATTERY	Hanae	F	Elève de 2 <sup>nd</sup> e au Lycée Schœlcher	Découverte de tous les services de l'ODE	25/04/2016	29/04/2016	Secrétariat général
3	ROBARD	Emmanuel-Laurent	M	EGC Martinique : Chef de projet en marketing internet et conception de site	Proposer une architecture en vue de la refonte du site internet de l'ODE	17/02/2016	27/05/2016	Information et sensibilisation
4	VIMAIRE	Ulrick	M	4 <sup>ème</sup> année à SUPINFO	Migration des postes en Windows 10 – Mise à jour des serveurs Windows – Installation antivirus et console d'administration	04/07/2016	31/10/2016	Interventions



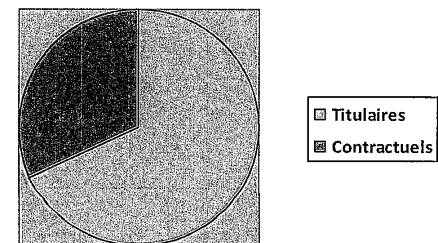
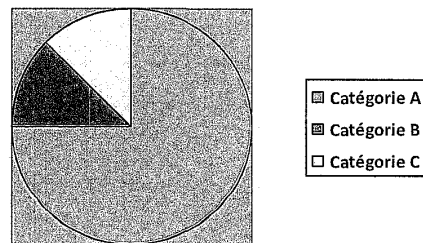
**Effectif : Répartition Hommes / Femmes**



**Titulaires toutes filières ODE**



**Contractuels toutes catégories d'emploi**



Nombre de stagiaire reçus en 2016	4
Nombre de recrutement temporaire	4

**RAPPORT D'ACTIVITE : FORMATIONS 2016**

INTITULE DE LA FORMATION	LIEU DE LA FORMATION	NOMBRE D'AGENTS FORMES	NOMBRE DE JOUR / HEURES
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE CATEGORIE A</b>			
Conférence spectacle ce corps qui parle	Fort de France	1	3 heures
La loi de finances 2016	Fort de France	2	6 heures
Nouvelles gestions de l'eau et des milieux aquatiques	Montpellier	1	6 heures
Conférence spectacle soyons nous-mêmes	Fort de France	1	3 heures
La Martinique à la croisée des chemins	Fort de France	1	6 heures
Enjeux juridiques de la protection fonctionnelle	Fort de France	1	6 heures
Syndicalisme et dialogue sociale dans la FPT	Le Lamentin	1	2 jours / 10 heures
Ennéagramme initiation	Trois-Ilets	1	3 jours / 18 heures
<b>TOTAL AGENTS FORMES : 2</b>			<b>64 heures</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE CATEGORIE B</b>			
Loi de finances 2016	Fort de France	2	6 heures
Le nouveau code des marchés publics, serez-vous opérationnels ?	Fort de France	2	6 heures
Chorus factures	Guadeloupe	2	2 jours / 12 heures
Ennéagramme initiation	Trois-Ilets	2	3 jours / 18 heures
<b>TOTAL AGENTS FORMES : 2</b>			<b>84 heures</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE CATEGORIE C</b>			
Comment dynamiser son territoire avec les réseaux sociaux	Fort de France	1	3 heures
Ennéagramme – Initiation	Trois-Ilets	1	3 jours / 18 heures

INTITULE DE LA FORMATION	LIEU DE LA FORMATION	NOMBRE D'AGENTS FORMES	NOMBRE DE JOUR / HEURES
Access niveau intermédiaire	Trois-Ilets	1	3 jours / 21 heures
<b>TOTAL AGENTS FORMES : 3</b>			<b>39 heures</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE CATEGORIE A</b>			
Conférence NOVATECH	Lyon	1	3 jours / 18 heures
PNG : Technique de pêche, détermination des espèces (poissons et macro-crustacés) suivi de franchissement d'obstacles à la continuité écologique	Guadeloupe	2	6 heures
Fonctionnement des écosystèmes aquatiques des Antilles – focus sur la continuité écologique des cours d'eau	Guadeloupe	2	5 jours / 30 heures
La loi de finances 2016	Fort de France	1	6 heures
Séminaire programmation DOM	Paris	2	6 jours / 30 heures
Séminaire Polldiffeau 2016	Nancy	1	2 jours / 12 heures
Journées techniques 2016 : Groupe de travail sur l'évaluation des procédés nouveaux d'assainissement des petites et moyennes collectivités	Bordeaux	1	2 jours / 12 heures
Montage, gestion et suivi des dossiers de demandes de subventions	Fort de France	1	2,5 jours / 14 heures
<b>TOTAL AGENTS FORMES : 6</b>			<b>194 heures</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE CATEGORIE B</b>			
Montage, gestion et suivi des dossiers de demandes de subventions	Fort de France	1	2,5 jours / 14 heures
Bases de données AQUATIC	Guadeloupe	1	2 jours / 14 heures
Access niveau intermédiaire	Trois-Ilets	2	3 jours / 21 heures
<b>TOTAL AGENTS FORMES : 3</b>			<b>70 heures</b>

**TOTAL AGENTS FORMES (filère administrative et technique) : 7 agents administratifs – 9 agents techniques soit 16 agents**  
**TOTAL HEURES DE FORMATION: 187 heures (filère administrative) – 264 heures (filère technique) soit 451 heures**

➤ **Formations intra**

INTITULE DE LA FORMATION	LIEU DE LA FORMATION	NOMBRE D'AGENTS FORMES	NOMBRE DE JOUR / HEURES
Recyclage Sauveteur secouriste du travail	ODE	10	7 heures
Comprendre nos différences pour mieux collaborer	ODE	20	6 heures
<b>TOTAL</b>			<b>190 heures</b>

- **Arrêts de maladie ordinaire : 52 arrêts dont 14 de plus de 4 jours**
- **Accidents du travail : 1**
- **Incidents sécurité au travail : 1**
- **Congé de longue maladie : 1 de 6 mois**
- **Congé maternité / paternité : 0**
- **Demande de DIF : 0**
- **Mise à disposition : 0**
- **Détachement : 1 de 3 ans à compter du 01/06/2016**
- **Recrutement occasionnel : 4**

**BUDGET 2016**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT / SECTION DE FONCTIONNEMENT**

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	6 983 050.62	8 829 832.49
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	5 533 170.71	12 150 418.84
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>12 516 221.33</b>	<b>20 980 251.33</b>

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		
CHAPITRE		MONTANT
011	Charges à caractère général	2 537 735.30
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 193 784.69
65	Autres charges d'activité	461 382.00
042	Opération d'ordre transfert entre sections	1 520 268.72
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>5 533 170.71</b>

<b>RECETTES</b>		
CHAPITRE		MONTANT
70	Produit service, des domaines et ventes	3417.58
73	Impôts et taxes	11 289 365.00
74	Dotations et participations	842 455.26
77	Produits exceptionnels	15 181.00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>12 150 418.84</b>

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>		
CHAPITRE		MONTANT
20	Immobilisations incorporelles	19 95037
204	Subventions d'équipements versées	6 940 926.63
21	Immobilisations corporelles	22 173.62
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>6 983 050.62</b>

<b>RECETTES</b>		
CHAPITRE		MONTANT
040	OP d'ordre de transfert entre section	1 520 268.72
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>1 520 268.72</b>

## BILAN DES REDEVANCES 2016

Lancement de la campagne 2017 – exercice 2016

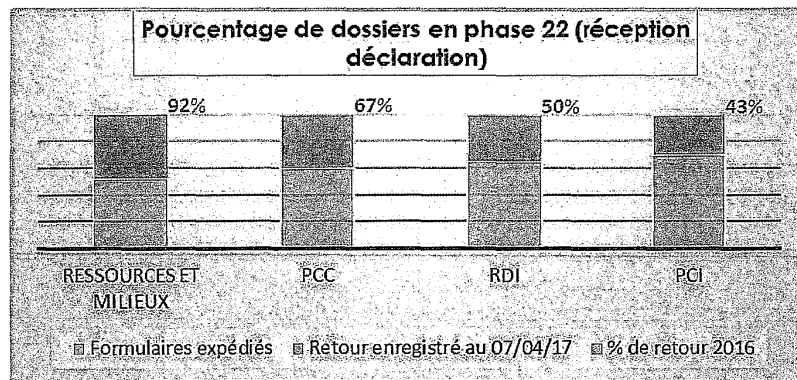
### I. Bilan global, toutes redevances confondues :

Au 13 avril 2017, le taux de retour des formulaires de déclaration des redevances à percevoir sur l'exercice 2016 est de 65 % :

	TOTAL	Ressources et milieux	PCC	RDI	PCI
<b>Formulaires expédiés</b>	<b>97</b>	37	3	20	37
<b>Retour enregistré au 13/04/17</b>	<b>59</b>	30	2	11	16
	<b>61 %</b>	81 %	67 %	55 %	43 %
<b>% de retour en 2015</b>	<b>66 %</b>	73 %	50 %	75 %	*

- Ressources et milieux regroupe les redevances pour prélèvement sur la ressource en eau irrigation (RIR), collectivité (RPC) et industrie (RPI),
- PCC : pollution collecte domestique,
- RDI : redevances pour pollutions diffuses,
- PCI : pollution collecte industrie.

\*Pas de données en 2015.



Comment expliquer le faible taux de retour en RDI et PCI :

- RDI : ouverture tardive (15 mars 2017) du site de télé déclaration.
- PCI : l'ODE relance la collecte de ces redevances à partir de l'exercice 2013, après une période de remboursement des trop-perçus en PCC pour les industriels.

Le pôle Redevance a entamé la phase d'instruction des dossiers et les relances pour non-retour des déclarations.

### II. Détails de la collecte et tendance pour 2016 :

La tendance est estimée sur les éléments d'assiettes déclarées des exercices 2015 et 2016, pour les mêmes redevables.

## RESSOURCES ET MILIEUX

### Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau :

*Cette redevance vise à la préservation quantitative de la ressource en eau par la maîtrise et la réduction des prélèvements dans le milieu naturel.*

#### Rappel du dispositif :

**Cadre réglementaire :** L213-14-1 et D213-72 à D213-76 du Code de l'Environnement.  
**Assujettis :** toute personne publique ou privée prélevant de l'eau dans le milieu naturel (cours d'eau et nappes).  
 Trois usages différenciés : Alimentation en Eau Potable, Irrigation et Autres activités économiques.  
**Assiette :** volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (en surface ou en souterrain).  
**Seuil d'application :** 10 000m<sup>3</sup>/an tous prélèvements cumulés.  
**Taux plafonné :**  
 - Alimentation en eau potable : 5 centimes /m<sup>3</sup> ;  
 - Irrigation des terres agricoles : 0,5 centimes / m<sup>3</sup> ;  
 - Autres activités économiques : 2,5 centimes / m<sup>3</sup>.  
**Exonérations :** Défense incendie, aquaculture, production d'énergie renouvelable,....  
**Estimation forfaitaire :** Prévue par le tableau de l'article D213-76. Pour l'usage AEP le forfait est assis sur le nombre d'habitants distribués. Pour l'usage irrigation le forfait est assis sur la surface irriguée et le type de culture (les cultures tropicales sont citées)

Traitement des retours:

	TOTAL	RIR	RPC	RPI
<b>Formulaires expédiés</b>	<b>37</b>	22	4	11
<b>Retours enregistrés</b>	<b>30</b>	19	2	9
	<b>81%</b>	<b>86%</b>	<b>50%</b>	<b>82%</b>

Les premières données semblent montrer une réduction des recettes sur l'exercice 2016 pour les trois redevances :

REDEVANCES	assiettes 2016 m <sup>3</sup>	recettes 2016	Tendance recettes 2016
<b>RIR</b>	10 215 439	51 077 €	-9%
<b>RPC</b>	24 783 391	1 234 479 €	-3%
<b>RPI</b>	705 836	15 011 €	-21%

## POLLUTION

### Redevance pour pollutions diffuses (RDI) :

*La redevance pour pollutions diffuses, qui frappe les produits phytosanitaires, est acquittée par les distributeurs sur les ventes à l'utilisateur final. L'objectif poursuivi est de rendre la redevance plus perceptible pour les agriculteurs et diminuer les usages de produits phytosanitaires. Le dispositif initialement prévu par la LEMA a été profondément modifié par la mise en œuvre du Plan EcoPhyto2018.*



**Rappel du dispositif :**

**Cadre réglementaire :** L213-10-8 et R213-48-13 du Code de l'Environnement.  
**Assujettis :** Distributeurs agréés de produit phytopharmaceutiques (visés à l'art. L.254-1 du Code Rural).  
**Assiette :** quantité de substances classées comme toxiques, très toxiques, cancérogènes, tératogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction ou dangereuses pour l'environnement contenus dans les produits visés à l'article L.253-1 du code rural.  
 La liste et la classification des substances retenue dans l'assiette de la redevance sont spécifiées par Arrêté ministériel révisé annuellement.  
**Taux :** Fixés depuis le 1 juillet 2009 par la loi de finances.

Avec un taux de retour provisoire de 55 %, on enregistre une diminution des ventes de 17 % :

		2 015	2 016	Evolution
<b>MONTANT GLOBAL DES TITRES</b>		<b>150 505 €</b>	<b>125 586 €</b>	<b>-17%</b>
<b>Détails</b>	montant substance A	59 955 €	42 002 €	-30%
	quantité substance A	11 756 Kg	8 236 Kg	
	montant substance B	90 052 €	83 248 €	-8%
	quantité substance B	45 026 Kg	41 624 Kg	
	montant substance C	497 €	385 €	-23%
	quantité substance C	552 Kg	427 Kg	

Substance A : Catégorie T, T+, CMR  
 Substance B : Catégorie N Organique  
 Substance C : Catégorie N minéral

**Redevances Pollution Collecte Domestique (PCC) :**

- La redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique (RPD):

*Les redevances pour pollution de l'eau visent à la réduction des rejets au milieu naturel.*

**Rappel du dispositif :**

**Cadre réglementaire :** L213-10-3 et R213-48-1 à R213-48-2 du Code de l'Environnement.  
**Assujettis :** abonnés au service d'eau potable; les usagers visés à l'article L.2224-12-5 du code général des collectivités territoriales, personnes dont les rejets des activités non domestiques sont inférieurs aux seuils d'application de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique.  
**Assiette :** volume d'eau du réseau public facturé à l'abonné ou volume prélevé sur une ressource propre dûment comptabilisée.  
**Exonérations :** Aucune.  
**Taux plafonné :** 0,5 €/m<sup>3</sup>.  
**Taux en vigueur pour l'exercice 2016 :** moitié du taux plafond soit 0,25 €/m<sup>3</sup>.  
**Estimation forfaitaire :** Prévues par l'Article R213-48-2 du Code de l'environnement lorsque les volumes ne sont pas comptabilisés.

- La redevance pour modernisation des réseaux de collecte domestique (RCD):

*Cette redevance a pour objectif d'inciter les collectivités à moderniser leurs réseaux de collecte. Cette action doit constituer une priorité du programme pluriannuel de l'Office De l'Eau en parfait accord avec les objectifs de la Directive cadre sur l'eau.*

**Rappel du dispositif :**

**Cadre réglementaire :** L213-10-6 et R213-48-11 du Code de l'Environnement.  
**Assujettis :** assujettis à la redevance de pollution domestique et à la redevance d'assainissement au titre de l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales.  
**Assiette :** volume retenu pour le calcul de la redevance d'assainissement au titre de l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales.  
**Taux plafond :** 0,30 €/m<sup>3</sup>  
**Taux en vigueur pour l'exercice 2016 :** moitié du taux plafond soit 0,15 €/m<sup>3</sup>.  
**Estimation forfaitaire :** lorsque la tarification de l'eau ne comporte pas de terme proportionnel au volume d'eau consommé, et en l'absence de comptage de l'eau distribuée, l'assiette de la redevance est calculée sur la base d'un forfait par habitant déterminé par décret.

La collecte des acomptes des mois de juillet 2016 à avril 2017 s'est achevée pour un montant de :

- Pollution domestique (RPD): 4 248 780 €
- Modernisation des réseaux de collecte (RCD): 903 852 €

Seul un redevable a fait parvenir sa déclaration annuelle, pour un montant annuel facturé en baisse par rapport à 2015, de 13 % en RPD et 24 % en RCD ; ce qui pourrait s'expliquer par le transfert d'une de ces communes sur le territoire d'un autre gestionnaire.

**Redevances Pollution Collecte non Domestique (PCI) :**

**Les redevances pour pollution de l'eau visent à la réduction des rejets au milieu naturel.**

**Rappel du dispositif redevance pollution d'origine non domestique :**

**Cadre réglementaire :** L213-10-2 et R213-48-3 à R213-48-9 du Code de l'Environnement ainsi que l'Arrêté du 21 décembre 2007 subséquent.  
**Assujettis :** Toute personne dont les activités, non assimilées domestiques au titre de l'annexe I de l'arrêté du 21 décembre 2007, entraînent le rejet de polluants, en quantités supérieures aux seuils, cités ci-dessous dans le milieu naturel directement ou par un réseau de collecte.  
**Assiette :** La pollution annuelle rejetée égale à 12 fois la moyenne entre la pollution mensuelle moyenne et la pollution mensuelle la plus forte. Les éléments constitutifs de la pollution sont mentionnés dans le tableau visé au IV de l'Article L213-10-2 du code de l'environnement. Cette pollution est mesurée ou à défaut estimée forfaitairement par différence entre pollution brute théorique et pollution évitée théorique.  
**Seuil d'application :** seuils du tableau visé au IV de l'Article L213-10-2 du code de l'environnement.  
**Exonérations :** Aucune.  
**Taux plafonné :** plafonds du tableau visé au IV de l'Article L213-10-2 du code de l'environnement.  
**Taux en vigueur pour l'exercice 2013 :** moitié des taux plafonds.  
**Dispositif de suivi :** Si la pollution produite est supérieure au seuil visé au R213-48-8 du code de l'environnement un suivi régulier des rejets est obligatoire. Le dispositif de suivi doit être agréé et contrôlé par un organisme mandaté par l'Office De l'Eau. L'assiette sera déterminée directement à partir des résultats du suivi régulier de l'ensemble des rejets.  
**Estimation forfaitaire :** Lorsque le suivi régulier n'est pas obligatoire, l'assiette peut être déterminée indirectement par différence entre un niveau théorique de pollution correspondant à l'activité en cause et le niveau de pollution évitée par les dispositifs de dépollution mis en place par le redevable ou le gestionnaire du réseau. L'arrêté du 21 décembre 2007 précise les modalités des estimations forfaitaires des pollutions produites et évitées.

**Rappel du dispositif modernisation des réseaux de collecte pour les activités non domestiques :**

**Cadre réglementaire :** L213-10-5 et R213-48-10 du Code de l'Environnement  
**Assujettis :** les redevables assujettis à la redevance de pollution non domestique rejetant dans le réseau public.  
**Assiette :** volume retenu pour le calcul de la redevance d'assainissement au titre de l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales ou volume d'eau usées rejetées au réseau d'assainissement si celui-ci est retenu pour le calcul de la contribution aux charges du service d'assainissement en application d'une convention de déversement passée entre l'assujetti et le gestionnaire du réseau d'assainissement. Le Maire de la commune concernée doit autoriser le déversement et peut demander l'application de coefficients multiplicatifs eu égard à la nature des effluents.

**Taux plafond** : 0,15 €/m<sup>3</sup>. Ce taux ne peut être supérieur à la moitié du taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte fixée pour les usagers domestiques. Il peut être dégressif, par tranches, en fonction des volumes rejetés.  
**Taux en vigueur pour l'exercice 2013** : moitié du taux plafond soit 0,075 €/m<sup>3</sup>.

Parallèlement au contrôle réalisé par le cabinet d'expertise comptable sur les exercices 2013 à 2015 (codification des industriels, application du seuil des 6 000 m<sup>3</sup>,...), l'ODE relance sa campagne de collecte de 2013 à 2015, en vérifiant les montants des redevances payées par les industriels sur leurs factures d'eau.

Une campagne d'information et d'accompagnement des industriels est menée pour redéfinir le mode de calcul au forfait ou au suivi régulier des rejets (première reconcentre avec les distilleries le mois dernier).

### **Redevance pour pollution non domestique, activités d'élevage (RLV):**

#### **Rappel du dispositif :**

**Cadre réglementaire** : L213-10-2 et R213-48-12 du Code de l'Environnement  
**Assujettis** : toute personne ayant des activités d'élevage.  
**Assiette** : nombre d'UGB (Unité Gros Bétail) avec un taux de chargement supérieur à 1,4 UGB/ha. Les modalités de conversion du cheptel en UGB sont précisées par l'Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2007.  
**Seuil** : 90 UGB et 150 UGB en zone montagne (Loi Montagne n° 85-30 du 9 janvier 1985)  
**Exonérations** : les 40 premières UGB  
**Taux fixe** : 3 €/UGB Obligatoire  
Taux non modulable mais la redevance est triplée pour les élevages verbalisés au titre des réglementations relatives à la protection de la qualité des cours d'eau.  
**Contrôles** : sur déclaration de cheptel et sur site.

Cette redevance ne concerne en Martinique qu'un très faible nombre d'éleveurs ; le produit de cette redevance reste nul.

Le traitement de cette redevance révèle des seuils de redevabilité trop importants, non adaptés au contexte local.

### **REDEVANCES NON PERÇUES**

**Redevance pour Stockage en période d'étiage** : aucun redevable n'a été identifié pour cette redevance (retenues d'eau en période d'étiage dans le lit d'un cours d'eau supérieures à 1 million de m<sup>3</sup>).

**Redevance pour Obstacle sur les cours d'eau** : aucun redevable n'a été identifié pour cette redevance (ouvrages reliant les deux rives d'un cours d'eau et provoquant un dénivelé de la ligne d'eau de plus de 5 mètres).

**Redevance pour Protection du milieu aquatique** : cette redevance n'a pu être mise en place (toujours pas de structuration de l'activité par la fédération de pêche) et l'activité de pêche en rivière est interdite en Martinique par arrêté préfectoral du fait de la contamination au chlordécone.

**Redevance pour pollution non domestique, activités d'élevage** : le produit de cette redevance reste nul.

### III. Contrôle :

Le pôle redevances a lancé deux marchés pour la réalisation d'un contrôle comptable pour la perception et le reversement de redevances.

L'objectif de la mission de contrôle demandé aux prestataires est de vérifier l'adéquation des déclarations de redevances aux écritures comptables pour les trois précédents exercices. En cas de différentiel le prestataire fournira un argumentaire permettant à l'Office d'effectuer un redressement le cas échéant.

- *LOT 1 : redevance pour pollutions diffuses:*

Le marché a été attribué au Cabinet JOCK pour un montant TTC de 33 201,24 €. A ce jour, le cabinet a auditionné 78 % des distributeurs.

- *LOT 2 : redevance pour prélèvement sur la ressource en eau usage AEP, redevances pour pollution de l'eau et modernisation des réseaux de collecte domestique:*

Le marché a été attribué au Cabinet COGITE pour une durée estimée à 12 mois et un montant TTC de 38 002,13 €.

Ce contrôle portera également sur la facturation des redevables indirectes (et assimilés domestiques) pour les redevances pour pollution de l'eau et modernisation des réseaux de collecte domestique non domestique.

Le Cabinet COGITE prévoit un déplacement en juin 2017 pour réaliser sa mission.

### IV. Prime aux SPANC :

Le calcul de la prime est basé sur 4 critères :

- Le diagnostic de l'existant,
- Le contrôle périodique de bon fonctionnement (ce contrôle n'est pas encore effectif en Martinique),
- Le contrôle de conception et d'implantation,
- Le contrôle de réalisation des travaux.

Les trois tableaux suivants recensent le nombre de contrôles effectués pour chaque critère en 2016 :

DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT			
	CAP NORD	ESPACE SUD	ODYSSI*
nombre de contrôles	2731	188	0
coefficient de périodicité	1	1	1
taux ODE	15 €		
<b>MONTANT DE LA PRIME</b>	<b>40 965 €</b>	<b>2 820 €</b>	<b>0 €</b>

\*formulaire non retourné

**DE CONCEPTION et D'IMPLANTATION**

	<b>CAP NORD</b>	<b>ESPACE SUD</b>	<b>ODYSSI</b>
Nombre	367	806	0
taux ODE	9 €		
<b>PRIME</b>	<b>3 303 €</b>	<b>7 254 €</b>	<b>0 €</b>

**DE REALISATION DES TRAVAUX**

	<b>CAP NORD</b>	<b>ESPACE SUD</b>	<b>ODYSSI</b>
Nombre	41	153	0
taux ODE	21 €		
<b>PRIME</b>	<b>861 €</b>	<b>3 213 €</b>	<b>0 €</b>

La prime globale à reverser aux différents SPANC :

**PRIME CONTROLE AUX SPANC**

	<b>CAP NORD</b>	<b>ESPACE SUD</b>	<b>ODYSSI</b>	<b>TOTAL</b>
Diagnostic de l'existant	40 965 €	2 820 €	0 €	<b>43 785 €</b>
Périodique de bon fonctionnement	0 €	0 €	0 €	<b>0 €</b>
De conception et d'implantation	3 303 €	7 254 €	0 €	<b>10 557 €</b>
De réalisation des travaux	861 €	3 213 €	0 €	<b>4 074 €</b>
<b>MONTANT DE LA PRIME</b>	<b>45 129 €</b>	<b>13 287 €</b>	<b>0 €</b>	<b>58 416 €</b>

## BILAN DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2016

En 2016, **82 décisions** (délibérations) ont été prises en Conseil d'Administration de l'Office De l'Eau. Parmi celles-ci, on compte **50 attributions** (dont **1 complément**, **2 attributions exceptionnelles** et **3 attributions affectées aux lignes du 3<sup>ème</sup> PPI et rattachées à l'exercice 2017**), **7 annulations**, **4 sursis à statuer**, **7 rejets**, **9 prolongations**, **3 accords pour avance** et **2 modifications** (donc il s'agit donc de 32 décisions sans engagements financiers).

### ATTRIBUTIONS

Les sommes attribuées se répartissent ainsi :

- CA du 29 avril : 3 141 106,00 €
- CA du 07 octobre: 1 363 705,00 €
- CA du 27 novembre: 58 958,00 €

A noter que :

- **102 735,00** supplémentaires imputés sur les crédits **du budget primitif 2017** (il s'agit des 3 attributions affectées aux lignes PPI3) ;
- au dernier Conseil d'Administration une délibération a permis l'annulation de 31 décisions d'attribution qui avaient été prises de 2004 à 2013, et donc qui étaient frappées de caducité.

Le montant total d'attribution en **2016** s'élève à **4 666 504,00 €** dont **4 563 769,00 € sur les crédits de 2016.**

### MANDATEMENT

Au cours de cet exercice 2016, le service « interventions » a édité **83 propositions de mandatement** (contre 93 en 2015 : 6 572 424,69 €, 75 en 2014 : 4 347 722 €, 45 en 2013 : 3 115 793 €). Celles-ci correspondent à des aides attribuées aussi bien sur l'exercice 2016 que sur les exercices antérieurs.

Le montant total des propositions de mandatements en 2016 (incluant les opérations effectuées au 1<sup>er</sup> trimestre 2017) s'élève à **8 230 673,00 €** (dont 7 127 76,63 effectuées et payées en 2016).

Remarque : Il est à noter qu'aucune comparaison, entre les attributions d'un exercice et les mandatements effectués durant ce même exercice, ne peut être faite. En effet, les mandatements concernent aussi bien des attributions datant de 2008 à 2015.

### VISITES ET CONTRÔLES TERRAIN

- Une vingtaine de « visites / contrôles » terrain. Quelques exemples:
  - secteur privé : Bâtimat, Carenantille, Exploitation Terrail, Exploitation ROUX, Cotram, Brasserie Lorraine, association WWR, copropriété Moulin à Vent II au Robert .... ;
  - secteur public: FREDON, SAEM (Abattoir), SICSM, OYSSI, Agence des 50 Pas Géométriques...

**Répartition des aides attribuées en 2016 par secteur bénéficiaire**

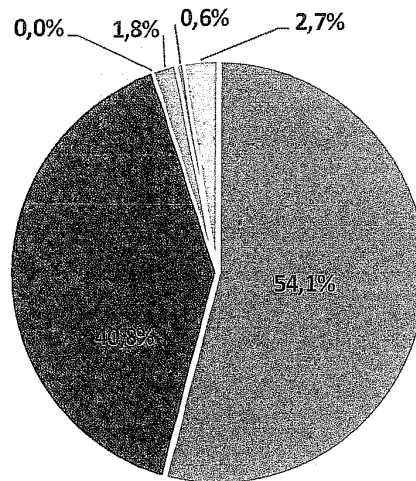
Type de secteur	Secteur	Nombre		%	Montant		%
Secteur public	Public	25	<b>25</b>	53,2%	4 353 728 €	<b>4 353 728 €</b>	95,4%
Secteur privé (industriels, agriculteurs, associations et autres)	Industriel	0	<b>22</b>	0,0%	0 €	<b>210 041 €</b>	0,0%
	agricole	5		10,6%	36 584 €		0,8%
	associatif	15		31,9%	139 557 €		3,1%
	autres	2		4,3%	33 900 €		0,7%
	Totaux	47	<b>47</b>	100,0%	4 563 769 €	<b>4 563 769 €</b>	100,0%

**Répartition des aides attribuées en 2016 par axe & rubrique du PPI 2011-2016**

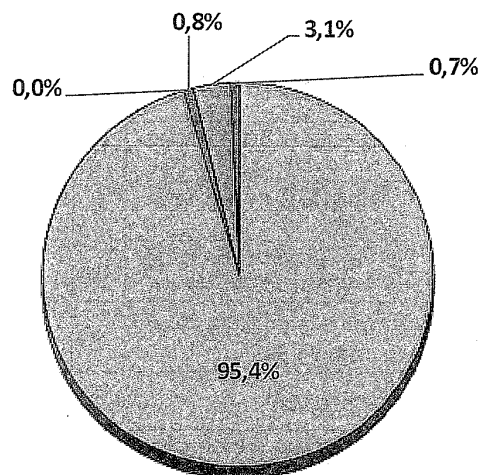
AXES D'AIDE	RUBRIQUES D'AIDES	2016				
		nombre aides	montant		%	
<b>1- Protéger et gérer la ressource, sécuriser l'AEP</b>	1A- sécurisation de l'approvisionnement en EP	5	<b>14</b>	1 910 127,00 €	<b>2 469 469,00 €</b>	54,1%
	1B- économiser l'eau	5		531 758,00 €		
	1E- maîtrise des prélèvements et économie d'eau agricole	4		27 584,00 €		
<b>2- Connaître et maîtriser les pollutions</b>	2A- amélioration et renforcement de l'assainissement	2	<b>9</b>	1 760 000,00 €	<b>1 861 391,00 €</b>	40,8%
	2C- diversifier l'approvisionnement	0		0,00 €		
	2D- protection et gestion de la ressource	3		27 349,00 €		
	2E- maîtrise des rejets agricoles	3		46 142,00 €		
	2F- maîtrise de la pollution industrielle et artisanale	1		27 900,00 €		
<b>3- Gestion des eaux pluviales (voiries)</b>		0	<b>0</b>	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,0%
<b>4- Encourager la gestion concertée</b>	4A- contrat de rivière ou de baie, SAGE	3	<b>3</b>	83 524,00 €	<b>83 524,00 €</b>	1,8%
<b>5- Connaître, protéger, restaurer et valoriser les milieux aquatiques</b>	5A- amélioration et renforcement de la connaissance, suivi des pressions	1	<b>2</b>	17 673,00 €	<b>26 895,00 €</b>	0,6%
	5B- restauration et préservation des milieux aquatiques	1		9 222,00 €		
<b>6- Former et informer les usagers et acteurs de l'eau</b>	6A- formation	1	<b>19</b>	1 930,00 €	<b>122 490,00 €</b>	0,0%
	6B- information, sensibilisation et éducation	18		120 560,00 €		
			<b>47</b>		<b>4 563 769,00 €</b>	100,0%

### Répartition des subventions ODE attribuées en 2016 par axe d'aide

- 1- Protéger et gérer la ressource, sécuriser l'AEP
- 2- Connaître et maîtriser les pollutions
- 3- Gestion des eeaux pluviales (voiries)
- 4- Encourager la gestion concertée
- 5- Connaître, protéger, restaurer et valoriser les milieux aquatiques
- 6- Former et informer les usagers et acteurs de l'eau



### Répartition des subventions ODE attribuées en 2016 par type de bénéficiaires



■ Public ■ Industriel ■ agricole ■ associatif ■ autres



**Répartition des aides attribuées en 2016 par bénéficiaire**

Bénéficiaires 2016	Attribution totale
3ED	12 000,00 €
ADESCO	2 852,00 €
AME	4 450,00 €
Anses d'Arlet	2 500,00 €
APNE	1 146,00 €
Bateau école évasion	4 304,00 €
CACEM (2)*	42 000,00 €
CAESM	23 524,00 €
Cap Nord	30 000,00 €
Carbet des sciences	9 250,00 €
Chambre d'agriculture (2)*	5 903,00 €
collège Vauclin	3 758,00 €
CTM	704 700,00 €
E-Compagnie	27 900,00 €
Exploitation Petit Morne	19 536,00 €
FREDON	33 169,00 €
H2Eaux	4 200,00 €
IFREMR	22 849,00 €
KARISKO	12 000,00 €
L'asso Mer	3 824,00 €
Mag Productions	9 140,00 €
Mèl Makrel	12 000,00 €
Morne-Rouge	143 427,00 €
Observatoire du milieu marin	9 222,00 €
ODYSSI (5)*	1 872 000,00 €
ONF	5 000,00 €
OZANAM	6 000,00 €
Prêcheur	3 000,00 €
SARL La Richard	9 000,00 €
SARL SOCOBAN	6 230,00 €
SAS PECOUL	741,00 €
SCCNO	300 000,00 €
SCNA	560 000,00 €
SICSM	612 000,00 €
Trianon SARL	1 077,00 €
Trois-Îlets (2)*	4 434,00 €
Université des Antilles	17 673,00 €
Vauclin	960,00 €
WWR (2)*	22 000,00 €

\*A noter : (X) x étant le nombre d'attribution courant 2016.



**Contrôle sur site :** récupération d'eau pluviale sur une exploitation agricole

**Visite en phase chantier :**  
Assainissement à Rivière pilote



**Contrôle sur site :**  
Station d'épuration industrielle

**LE SERVICE ETUDES,  
CONSEILS ET PROSPECTIVE**

## CONTEXTE ET CHIFFRES-CLES 2016

**2016** est la première année de mise en œuvre du 3<sup>ème</sup> cycle de gestion de l'eau (SDAGE 2016-2021).

L'**activité du service Etudes, Conseil & Prospective** de l'ODE est à la fois orientée vers l'atteinte des objectifs européens de bon état des masses d'eau (connaissance et plans d'action), mais aussi vers l'assistance technique et la formation des acteurs de l'eau. Aussi, l'ODE s'inscrit pleinement dans ses missions en mettant en œuvre une programmation technique et financière annuelle d'actions de connaissance (études et suivi des milieux et de leurs usages), d'assistance technique, de formation et d'accompagnement dans la gouvernance.

### Objet

Le **bilan de l'activité 2016** du service ici présenté a pour objectif de balayer les différentes actions au travers de **chiffres-clé significatifs**.

A ce titre, des tableaux illustrent chacune des actions programmées :

- Un bilan de la programmation 2016. L'état d'avancement y est présenté avec la consommation d'équivalent temps plein (ETP) par action.
- Un bilan spécifique à l'assistance technique ;
- Un bilan formation 2016.

### En bref...

L'engagement financier 2016 : **77 %** de la programmation (2,72 M€ / 3,72 M€)\*

L'engagement temps agents 2016 : **105 %** la programmation

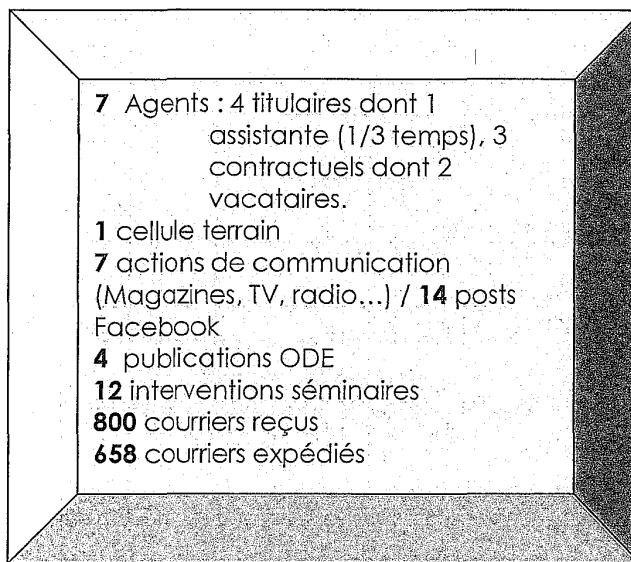
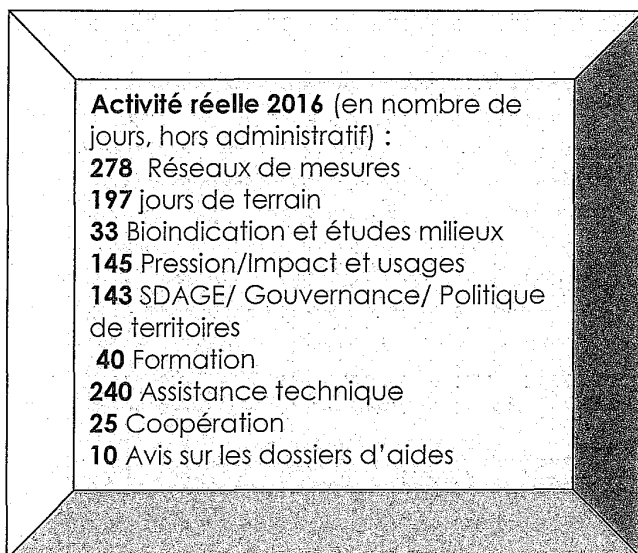
46 actions programmées : **27** terminées ; **12** en cours ; **7** non débutées ou abandonnées

Sur les lignes correspondant aux études et réseaux de mesures, l'exécution budgétaire de l'exercice 2016 est de 983 371,29€ correspondant pour partie à des engagements reportés des exercices précédents. L'exécution budgétaire de la programmation 2016 sur l'exercice 2016 est donc très modeste.

\*Engagement financier 2016 hors valorisation des ETP: **72 %** de la programmation (2,28 M€ / 3,16 M€)

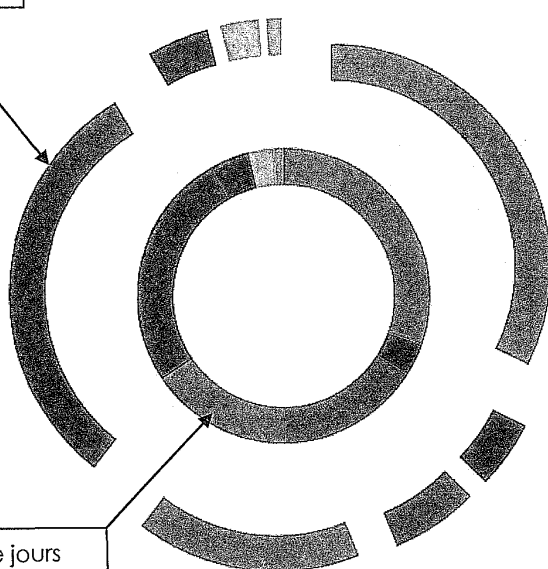
## Chiffres Clés 2016

### Service Etudes, Conseils et Prospective



Nombre de jours agents consommés :  
**904**

### Répartition de l'activité en 2016



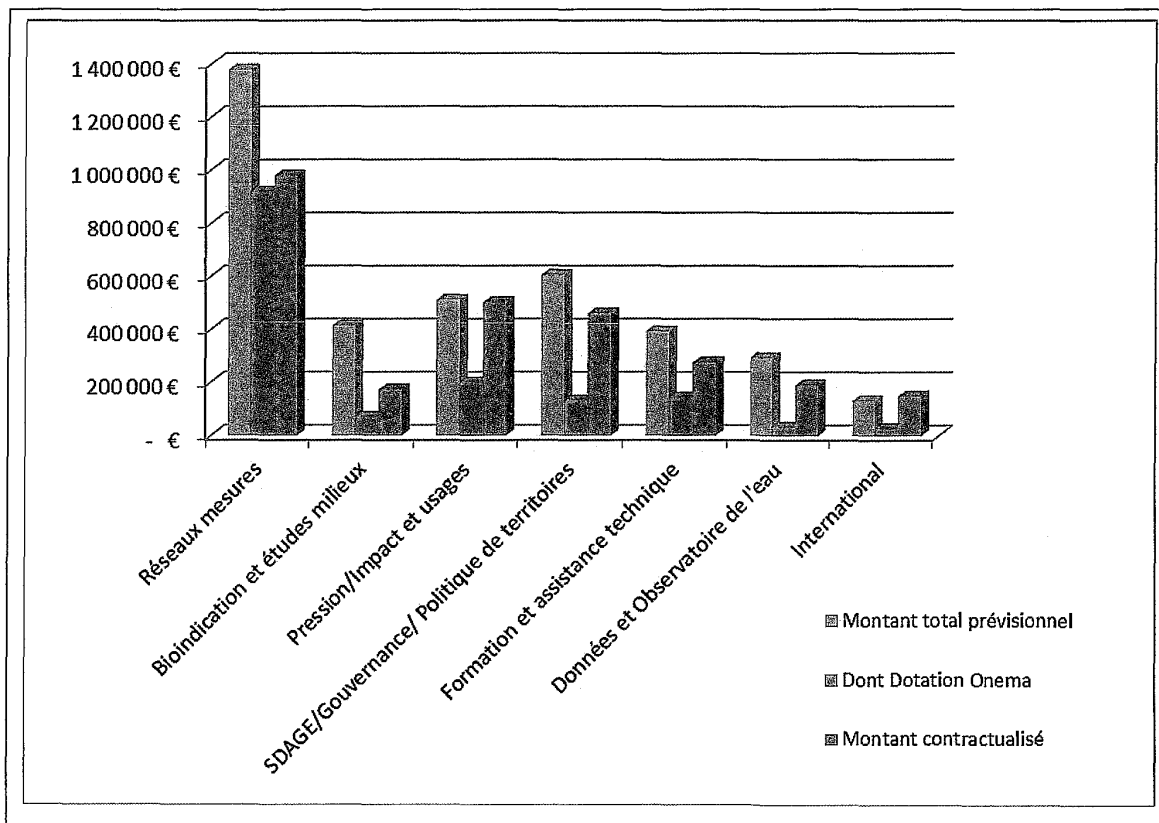
- Réseaux de mesures DCE
- Bioindication et études milieux
- Pression /Impact et usages
- SDAGE/Gouvernance/Politique de territoires
- Assistance technique
- Formation
- Coopération Haïti
- Avis sur les aides

Nombre de jours agents programmés :  
**864**

### Bilan financier 2016

	Montant total prévisionnel	Dont Dotation Onema	Montant contractualisé	Taux d'exécution
Réseaux mesures	1 377 970 €	918 140 €	978 576 €	71%
Bio indication et études milieux	413 400 €	70 000 €	172 421 €	42%
Pression/Impact et usages	510 848 €	198 668 €	501 639 €	98%
SDAGE/Gouvernance/ Politique de territoires	604 000 €	130 000 €	459 451 €	76%
Formation et assistance technique	392 040 €	142 040 €	274 721 €	70%
Données et Observatoire de l'eau	292 000 €	31 000 €	190 115 €	65%
International	130 700 €	26 700 €	148 660 €	114%
<b>Total</b>	<b>3 720 958 €</b>	<b>1 302 468 €</b>	<b>2 725 582 €</b>	<b>77%</b>

Incluant la valorisation des ETP



## BILAN DES RESEAUX DE MESURES 2016

### Milieux aquatiques surveillés

Rivières, Eaux  
Souterraines, Littoral

#### Type de suivi

Chimie de l'eau :  
physico-chimie, polluants  
organiques, minéraux  
(métaux)  
Biologie (rivières & littoral)

**278**

Jours dédiés  
aux réseaux

**197**

Sorties cellule  
terrain

**382**

Prélèvements  
en rivière  
(cellule terrain)

**80**

Stations suivies en  
routine  
(tous milieux  
confondus pour  
la DCE)

**4**

Stations de  
contrôle enquête  
(impact STEP)  
Dont **3** rejets  
rivière + **1** rejet  
mer

# Réseaux qualité des milieux

**675 396**

À ce jour  
Données  
bancaarisées dans  
AQUATIC  
(base ODE  
chimie rivières)  
dont

**73 890** en 2016

**9 759**

Données  
qualité eaux  
souterraines  
2016 dans  
ADES (base  
nationale)  
sur **12 124**  
attendues

#### Type de réseaux

Réseaux DCE connaissance  
(RCS / RCO)

Réseau d'enquête (impact  
STEP)

Réseaux complémentaires  
(pesticides, ROCCH, RNO,  
REPOM en milieu marin)

Jusqu'à **621** paramètres  
de chimie de l'eau (**430**  
eaux de surface, **191**  
eaux souterraines)

**5** Indicateurs biologiques  
adaptés (Diatomées  
d'eau douce et marine,  
invertébrés, corail,  
herbiers, phytoplancton)

**5** renouvellements

de marchés

**4** avenants

**9** lettres de

commandes

**7** conventions

**2** lettres contrat

+ de **26** réunions

## BILAN D'ETUDES EN 2016

### Thématiques variées

**Connaissance** (MADIBENTHOS, Zones Humides, pollution, hydromorphologie, fonctionnement des écosystèmes, continuité écologique) ; **Gouvernance** (SDAGE, PDM, Ecophyto délimitation du DPF) ; **Recherche** (Chlor'eauSol, tortues et herbiers), **Expertise** (Ripisylve) ; **Sciences** humaines et Sociales (études économiques, Analyse Cout Efficacité) ; **Suivi des pressions** (OMAN, pression des eaux pluviales, réseau SENTINELLES) ; **Communication** (bilan phytosanitaires dans les rivières) ; **Actions** (Contrôle déclaration Redevances, Auto surveillance STEP...

24

**Études programmées**  
10 terminées, 11 en cours, 3 non débutées.

### Type d'étude

3 en Sciences  
Humaines et sociales  
15 en lien avec la gouvernance  
17 orientées sur la connaissance (dont 13 rivières)

# Etudes

137

Jours terrain  
dont  
58 ATTENTIVE  
20 Suivi STEP  
12 pêches électriques  
41 OMAN...

Taux  
d'exécution

88%  
(Etudes terminées ou engagées)

120 %  
Temps agents

20 Conventions

13 Marchés

144

Réunions & comités de pilotage



**BILAN DE FORMATION 2016**

**7 Formations programmées**  
2 réalisées  
3 reportées  
2 non réalisées

0 € Consommé / 36 000€ programmés  
**40 jours agent ODE**  
**6 réunions de préparation**

**40 personnes formées :**  
Collectivités  
**2 conventions** pluriannuelles signées

**THEMES**  
Montage de dossiers de subventions ONEMA, FEDER et ODE,  
Education à l'environnement, GEMAPI, Assainissement industrie, Gestion des eaux en urbanisme. Mise en place d'un ANC

**PARTENAIRES**  
OI-Eau, CNFPT, ONEMA, CCIM, UA, ADEME, CTM

# Formations

**Points bloquants**  
Pro ANC : pas de retour CTM  
Industriels : Autre priorité CCIM  
Exploitants AEP et AC : accord cadre UA non abouti

**Perspectives**  
Collectivités : marché global ODE ?  
Associations : Prise en charge dans sa totalité par le service animation

Objet	Etat d'avancement au 31/12/2016 des formations programmées							
Description mission	Dispenser des formations dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques adaptées au contexte local							
Budget annuel	36 000 € programmés, 68 000€ engagés, 0 € Consommé							
Code lecture tableau	<table border="1"> <tr> <td>TT</td> <td>Action Terminée</td> </tr> <tr> <td>EC</td> <td>Action en cours</td> </tr> <tr> <td>ND</td> <td>Action Non Débutée</td> </tr> </table>	TT	Action Terminée	EC	Action en cours	ND	Action Non Débutée	
TT	Action Terminée							
EC	Action en cours							
ND	Action Non Débutée							
Nombre de formations	7 programmées dont 2 réalisées / 3 reportées / 2 non réalisées	TOTAL 2009 - 2016 : 34 formations						
Conventions signées	2 pluriannuelles	TOTAL 2009 - 2016 : 8 ponctuelles - 3 pluriannuelles						

PARTENAIRE	FORMATION PROGRAMMEE	PRESTATAIRE	BILAN	OBSERVATIONS
ODE/CNFPT	Maîtrise foncière appliquée à la protection et à la mobilité de l'eau		Reprogrammée pour 2017	Ajustement du programme de la formation suite à l'audit 2016 pour les formations 2017
	Montage, gestion et suivi des dossiers de demandes de subvention	3 interventions : ODE Préfecture ONEMA	Réalisée Du 25 au 27 avril	1 autre session à mettre en œuvre, vu le nombre important d'inscrits. + un cours de cas pratique pour la première session
	La gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations		Reprogrammée pour 2017	Difficulté à trouver un formateur
	Mise en œuvre et exploitation des données d'auto surveillance des stations		Reprogrammée pour 2017	Indisponibilité du formateur peu de temps avant la formation au second semestre => Délai trop court pour mise en œuvre en 2016
ODE	Education à l'environnement	3 Ingénieurs ODE et 1 animateur ODE	1 formation réalisée sur 3 demi-journées (théorie et terrain) Le 11, 17 et 18 mars	Formation réalisée sur demande Première session pour personnel écoles primaires
ODE/CTM/ SPANC	Formation <b>qualifiante</b> en ANC dans le cadre d'une Charte Départementale		Non programmée En attente d'un retour de la CTM	Courrier de sollicitation d'un partenariat à la CTM en janvier 2016 Accord des SPANC dans le cadre du SATASPANC
ODE/CCIM	Formation assainissement par type d'activités	ENGEES	Non programmée En attente d'un retour de la CCIM	1ère session Réalisée du 25 au 28 août 2015. Attente d'un retour de la CCIM pour l'hôtellerie/restaurants

## L'ASSISTANCE TECHNIQUE

### Thèmes

#### ODE pilote :

ASTE, ATTENTIVE, SATASPANC, le réseau politique de territoire, le SANDRE

#### ODE en tant qu'assistant technique :

Conseils aux communes thématique aménagement rivière, site pilote aménagement de la rivière Monsieur (foyer de l'Espérance), SATASPANC, Gestion des boues STEP, Gestion patrimoniale AEP, définition des cours d'eau, définition des zones sensibles, pollutions phytosanitaires (conseil et expertise auprès des bananiers, et jeunes agriculteurs), accompagnement des contrats de milieux, des réserves naturelles, avis sur les PLU, les SCOT, dossiers loi sur l'eau, continuité écologique ...

+ 270 jours  
mobilisés

### Nombre de réunions

87

#### Séminaires organisés ODE

**Quel état nos rivières ?** (20 ans CB) – 100 participants

**Quelle Politique sociale de l'Eau en Martinique ?** – 50 participants

#### Interventions / Conférences

Forum ANC aux 3 Ilets

20 ans du Comité de Bassin

Séminaire Antilles Zones Humides

Forum international de l'Eau à Québec

Pressions et solutions ? (CTM / fédération de pêche)

Pastorale des Trois Ilets : qualité de l'eau

Lycée du Lorrain : intervention BTS

Caisse des écoles Lamentin

ONEMA : séminaire InterDOM

### Partenaires variés

DEAL, DDAF, DM, PNRM, ONF, Cap Nord CACEM, CAESM, CCIM, Chambre Agriculture, IT2, FREDON, ADUAM, ADEME, Collectivités, Syndicats d'eau, Conservatoire du Littoral, Etablissements privés, Associations, ONEMA, LEGTA, usagers, agriculteurs, industriels, ...

<b>Objet</b>	<b>Etat d'avancement au 31/12/2016</b>	
<b>Description mission</b>	Assurer un appui technique et administratif aux collectivités et acteurs privés dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques	
<b>Budget annuel</b>	221 000 € (estimatif)	
<b>Code lecture tableau</b>	T EC ND	Terminé En cours Non Débuté

Intitulé	objectifs	Etat d'avancement	Budget consommé/ budget prévisionnel (HT)
<b>Caractérisation des eaux pluviales et retour d'expérience des ouvrages de traitement en Martinique</b>	Apport de connaissances sur la qualité des eaux pluviales pour une prise en compte dans leur gestion par les collectivités et les entrepreneurs privés	Phase 1/5 : Recensement des ouvrages  Retard important (8 mois) pour la première échéance : - Difficulté d'obtention des données DEAL (SREP et SREC) et CIM - Départ du chef de projet du BE	86 300 €  (40 % des 4 premières phases) / 100 000 € (phase 1)
<b>Projet ATTENTIVE</b>	Adapter puis promouvoir la filière d'assainissement des filtres plantés de végétaux au contexte antillais	80 % La partie (SUM expérimental) est presque achevée. Les journées de restitution auront lieu en octobre 2017	51 273 / 130 079 €
<b>Caractérisation des eaux usées domestiques à l'échelle d'une habitation individuelle et suivi in situ de dispositifs ANC agréés</b>	Peaufiner les données sur l'EH en Martinique et permettre l'adaptation des dispositifs ANC au contexte local	Convention signée le pour l'adaptation d'une filière plantée en ANC. Attente des accords SPANIC (avis mitigé)	0 / 5 000 €
<b>Etude de définition en vue de la mise en place de la CATEAR</b>	Déterminer les actions à mener pour assurer un entretien raisonné des cours d'eau, des zones humides et identifier leurs limites.	Commande finale et rédigée par l'ODE puis mutualisée avec la DEAL dans le cadre de la mise en place de la SOGIE et l'assistance technique au EPCI pour la compétence GEMAPI. Publication de l'offre prévue fin mars 2017	0/16 000 €
<b>Suivi de l'impact des rejets de STEP sur les milieux aquatiques</b>	Diagnostiquer l'émissaire de rejets des effluents de la STEU de Gros Raisin à Sainte Luce	Porté par la SME, réalisé par Impact'air	ETP service études

**GOVERNANCE : PARTICIPATION A LA POLITIQUE DE  
PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

**PARTENARIAT**

**Diversité des thèmes de conventions**

**De recherche :** IFREMER (AMO litt),  
IRSTEA (ATTENTIVE), CNRS (suivi des  
tortues et sociologie), CIRAD (réseau  
OPAC)...

**De partenariat opérationnel :**  
FREDON (ZNA 137 k€), convention  
PNRM / ONF / ODE (16 actions 2 / 178 k€),  
Conservatoire du Littoral (11 actions,  
135 k€, IT2,)...

**De partenariat institutionnel national :**  
Agence de l'Eau Loire Bretagne,  
ONEMA

**Et local :** ADEME, AFD, CAEC, IFREMER  
972, ...

**Participation ODE dans  
les grands chantiers de  
Martinique**

Révision SDAGE  
Politique sociale de l'eau  
Parc marin  
OMB  
AFB  
Martinique île Durable  
Plan EAU DOM  
Label forêt d'exception  
Gestion cours d'eau  
MISEN  
IFRECOR  
CRÉFA  
...

**Gouvernance**

+ de 70  
Réunions

25 jours  
sur la coopération  
1 mission Haïti  
1 mission Québec

12  
Interventions  
séminaires

<b>Objet</b>	<b>Etat d'avancement au 31/12/2016 des actions programmées</b>	
<b>Budget annuel</b>	Part ODE : 873 420 € / Total : 3 636 158 € dont engagé : 2 673 585 € (73 %)	
<b>Code lecture tableau</b>	T EC ND	Action Terminée (27) Action en cours (12) Action Non Débutée (7)

Programmation	MO	Titre	nb jours prévus	nb jours réels	bilan	Commentaires
<b>Réseaux de mesures</b>			<b>283</b>	<b>278</b>	<b>98%</b>	
ONEMA 2016	ODE	Suivi DCE – physico-chimie cours d'eau	116,5	116,5	T	
ONEMA 2016	ODE	Surveillance complémentaire - pesticide cours d'eau			T	inclus dans le suivi DCE
ODE 2016	ODE	Cellule terrain (ETP complémentaires, investissements, maintenance ...)	50	50	T	
ODE 2016	ODE	Réseaux d'enquête	15	15	T	
ONEMA 2016	CTM	Suivi DCE Manzo	3	2	ND	Attente Convention CTM - mobilisation de l'Agent sur la convention,
ODE 2016	ODE	Validation des sites de référence cours d'eau	25	0	ND	Initialement prévu sur convention Onema 2013 (crédits non reportés)
ONEMA 2016	ODE	Suivi DCE biologique des cours d'eau	15	15	T	
ONEMA 2016	ODE	Suivi DCE - suivi ESQUT	5	5	T	
ONEMA 2016	ODE	Suivi DCE Masses d'eau littorales	45	60	T	Mobilisation plus importante que programmée : rédaction de notes, animation de réunions ...
ONEMA 2016	ODE	Suivi complémentaire échantillonneurs passifs			ND	Action annulée, faute participation ONEMA
ONEMA 2016	ODE	Stage échantillonneurs passifs		10	T	Encadrement chronophage et réécriture partielle du rapport
ODE 2015	ODE	AMO IFREMER				

Programmation	MO	Titre	nb jours prévus	nb jours réels	bilan	Commentaires
ODE 2016	ODE	Suivi RNO-REPOM	4	4	T	
Dialogue gestion DEAL 2016	DEAL	Mise en œuvre du réseau hydrométrique bases eaux	4	0	ND	Attente proposition DEAL pour cette ligne
<b>Bio indication et études milieux</b>			<b>44</b>	<b>33</b>	<b>75%</b>	
ODE 2016	ODE	Evaluation du suivi chimique des ELIT sur huitres de palétuvier ROCH	4	4	T	
ONEMA 2014	DEAL	Acquisition de données sur les poissons et macro-crustacés en lien avec la continuité écologique Analyse des capacités de franchissement année 2/3	10	10	T	
ONEMA 2016	DEAL	Maquette atlas diatomées des cours d'eau des Antilles	5	4	EC	Atlas finalisé, reste l'édition
ODE 2016	ODE	Création d'une base photographique sur les cours d'eau, les espèces, les habitats et les pressions			ND	Action transférée au service COM
ODE 2015	CNRS	Ecologie trophique de la tortue verte - impact herbiers	5	5	EC	poursuite de l'étude, avec avenant
ODE 2016	ODE	Etude de la qualification des ripisylves	10	10	ND	
ODE 2016	ODE/DEAL	Autres études de connaissance sur les cours d'eau et ravines (dont DMB phase II)	10		ND	DMB II non débuté
<b>Pression/Impact et usages</b>			<b>57</b>	<b>145</b>	<b>254%</b>	
ODE 2016	ODE	Chlor-Eau-Sol Caractérisation de la contamination par la chlordécone des eaux et des sols des bassins versants pilotes guadeloupéen et martiniquais année 4			T	Convention CIRAD
ODE 2016	ODE	Atlas pressions volets 2 et 3 + synthèse et édition ouvrage global	10	10	T	Action refondée : bulletin Phytosanitaires 2015
ODE 2016	ODE	Evaluation de l'efficacité des dispositifs de réduction des émissions de fongicides post récolte	20	20	EC	Convention en cours
ONEMA 2016	FREDON	Ecophyto ZNA Action FREDON	10	10	EC	Convention FREDON
ONEMA 2016	ODE	Etude détaillée pression/Impact sur BV de la rivière Oman	12	100	T	Action réalisée en régie. Etude prolongée par une étude éco

Programmation	MO	Titre	nb jours prévus	nb jours réels	bilan	Commentaires
						(ACE plan-OMAN)
ONEMA 2014	DEAL	Détermination des seuils de vigilance au niveau des eaux souterraines			I	participation réunions
ONEMA 2015	ODE	Poursuite de la mise en place ICE	5	5	EC	reliquat de crédits sur convention 2012 reporté en 2015- Prolongation Action
<b>SDAGE/Gouvernance/ Politique de territoires</b>			<b>145</b>	<b>143</b>	<b>99%</b>	
ODE 2015	DEAL/O DE	Elaboration du 3eme PPI 2017-2022	50	50	I	PPI adopté CA dec 2016
ONEMA 2015	DEAL	Projet de SDAGE 2016-2021 - Edition valorisation	25	25	EC	Edition terminée. Impression à venir Evolution MO (ODE) à la demande DEAL et CB (fev 2017), nécessité de réaliser un marché impression (en cours)
ONEMA 2015	ODE	Expérimentation tarification sociale de l'eau - phase 2	30	30	IF	Séminaire de restitution 24/11/2016
ODE 2016	ODE	Analyse sociologique de la gestion de l'Eau sur le bassin Martinique - phase 3	10	8	EC	Retard pris suite à modif de méthode nécessitant un avenant. Livraison attendue juin 2017
Dialogue gestion DEAL 2015	DEAL	Délimitation du DPF			EC	Participation COPIL
<b>Formation et assistance technique</b>			<b>310</b>	<b>280</b>	<b>90%</b>	
ODE 2016	ODE	Formation	40	40	IF	
ONEMA 2013 - Travaux	ODE	Projet ATTENTIVE - tranche 2014-2015	110	110	I	Part ODE uniquement
ONEMA 2016	ODE	Caractérisation des EP et évaluation du fonctionnement des ouvrages de traitement -année 1	40	40	EC	Retard : problème d'obtention des données
ODE 2016	ODE	Contrôle des équipements d'autosurveillance	50	20	EC	Marché lancé- prestation en cours
ODE 2016	ODE	Etude de définition en vu de la mise en place de la CATER	20	20	EC	mutualisation de l'étude avec l'étude GEMAPI DEAL - Convention de groupement de commande à prévoir
ODE 2016	ODE	Amination GT et diverses études	50	50	EC	mobilisation des agents importante pour les études des partenaires



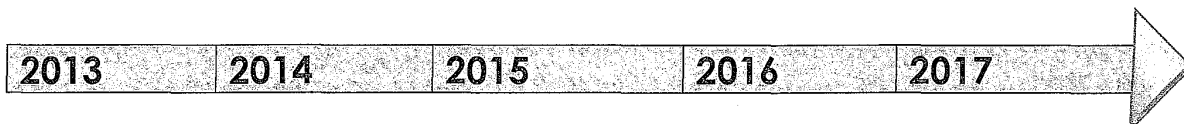
Programmation	MO	Titre	nb jours prévus	nb jours réels	bilan	Commentaires
<b>Observatoire de l'eau et gestion de la donnée</b>			<b>504</b>	<b>404</b>	<b>80%</b>	
ODE 2016	ODE	Programme d'action Observatoire de l'Eau	400	300	TC	départ du responsable en juin 2016
ODE 2016	ODE	Administration SANDRE et SIE	15	15	TC	
ONEMA 2015	DEAL	Création d'une base de données poissons et crustacés	4	4	EC	Evolution de la base Aquatic (achat module en cours)
ODE 2016	ODE	campagne de contrôle comptable des déclarations de redevance	10	10	EN	
ODE 2016	ODE	Stage valorisation des données réseaux AEP	50	50	TC	
ONEMA 2016	ODE	Développement d'une base de données pour l'interopérabilité des outils métiers avec le SIE	25	25	TC	
<b>Coopération internationale</b>		<b>**</b>	<b>60</b>	<b>70</b>	<b>117%</b>	
ONEMA 2015	ODE	Mise en œuvre des engagements suite au forum mondial de l'eau - Coopération institutionnelle	35	45	TC	missions
ODE 2015	ODE	Coopération décentralisée Programme Eau Haïti - Phase 2	25	25	TC	1 mission Haïti + 1 mission tech Québec

<b>46 actions</b>	Au total
<b>12 actions en cours</b>	Dont 24 études programmées
<b>7 non débutées</b>	3 études non débutées
<b>27 terminées</b>	10 terminées / 11 en cours

**FOCUS SUR QUELQUES GRANDS CHANTIERS 2016**

Chantier	Descriptif
<p><b>RNAOE</b> (Risque de non Atteinte Objectif Environnement al) rivières dégradées, diagnostic des pressions, évolution état, proposition plan d'actions</p>	<p>Pour respecter les objectifs de la DCE, 8 des 20 masses d'eau rivières de Martinique devaient atteindre le bon état en 2015. Cet objectif n'a pas été atteint pour les rivières Case Navire et Oman. Afin de déterminer quelles sont les causes du déclassement de ces masses d'eau et d'y remédier, des études pressions ont été lancées. L'étude pour l'atteinte du bon état de la Case navire a été réalisée en 2015 et a permis d'identifier 9 pressions majeures et 15 mesures pour retrouver le bon état des eaux. L'étude pour l'atteinte du bon état de la rivière Oman s'est déroulée en 2016. 22 actions ont été décrites dans le plan dédié au rétablissement du bon état. Une évaluation économique du plan OMAN a été lancée fin 2016.</p>
<p><b>CARACTERISATION de la pression PLUVIALE</b></p>	<p>A ce jour, en Martinique, aucune commune ne dispose de zonage et n'a mis en place un service public de gestion des eaux pluviales. Les études existantes traitent, essentiellement, de l'aspect quantitatif en prévention des inondations. Afin de permettre aux communes et aux opérateurs privés de tenir compte de l'aspect qualitatif dans la gestion des eaux de pluie, l'ODE réalise une étude pour caractériser les eaux de pluie et évaluer le rendement épuratoire des traitements mis en place. Les objectifs de l'étude sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les performances épuratoires par type de dispositifs de traitement recensés et dégager des pistes de traitement en adéquation avec la qualité des eaux à traiter.</li> <li>• Caractériser les eaux de pluie (météorites et de ruissellement) par grand type d'occupation des sols (Bassin versant industriels, bassin versant agricole, bassin versant urbain, ...) et définir les facteurs d'impact de la qualité des eaux.</li> <li>• Proposer un protocole analytique de suivi d'un bassin versant pour l'impact des eaux pluviales.</li> </ul>
<p><b>PPI 3</b></p>	<p>2013 : Bilan mi-parcours PPI2 2015 : préparation marché et consultation (second semestre 2015) 2016 : Révision PPI. Notification du marché en février 2016 La prestation confiée au bureau d'étude BRL comporte les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse du contexte technique, juridique, financier et organisationnel ;</li> <li>• Concertation des acteurs et partenaires de l'ODE ;</li> <li>• Construction du programme et de scénarios d'intervention ;</li> <li>• Construction des outils de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du programme notamment les indicateurs et flux de données en lien avec les systèmes d'information de l'ODE ;</li> <li>• Présentation des travaux en comité de pilotage et aux instances ;</li> </ul> <p>2017</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction des outils de communication associés au programme.</li> <li>• Edition</li> </ul>
<p><b>SOCLE GEMAPI CATEAR</b></p>	<p>L'étude de configuration de la CATEAR doit apporter des réponses sur les besoins et la structuration du territoire en termes de gestion, d'entretien raisonné, d'aménagement et de restauration des cours d'eau et des zones humides.</p>

Chantier	Descriptif
	En 2016, pour mutualiser les études sur ce thème de gestion des rivières, l'étude ODE a été intégrée à la démarche de la DEAL portant sur l'élaboration de la SOCLE et de la GEMAPI.
<b>AUTO-SURVEILLANCE</b>	L'ODE a été mandatée pour financer et accompagner techniquement les exploitants de STEP pour l'auto-surveillance. Ce chantier s'inscrit sur les 2 années à venir.



**RNAOE :** 2013/EDL – 2014 : Identification des ME RNAOE – 2015 : Case Navire – 2016 : Etude rivière OMAN

**PLUVIAL :** 2014/2015 : CCP, recherche co-financement – 2016-2017 : étude

**PPI 3 :** 2013 : bilan mi-parcours PPI 2 – 2015 : préparation chantier – 2016 : révision - 2017 Adoption

**CATEAR :** 2015 : formation agent – 2016 : réflexion et étude

**AUTOSURVEILLANCE :**  
2016 : décret, CCP 217 : mise en œuvre

**PROJET PHARE : ATTENTIVE**

Etude Ponctuelle – Projet ATTENTIVE <sup>1</sup> (STEP FPR)		
Date de démarrage : début 2014	Durée prévisionnelle : 5 ans	Etat d'avancement : en cours
Objectifs : réaliser le suivi de 2 STEP pilotes en filtre planté de végétaux afin d'optimiser leur performance		
Référents ODE : LM, LP, SB	Ressources internes : 2 agents, 90 jours terrain/agent réparti sur 1,5 an	
Partenaires impliqués : IRSTEA, ONEMA, SICSM, COTRAM, Agence des 50 pas, SME, CANGT, Office de l'Eau Guadeloupe		
Prestataires : Prélèvement en régie Analyses en laboratoire	Type de contrat : convention multi partenaire et MAPA	Coût complet : 913 827 € Participation ODE : 198 080 € Subvention Onema -> ODE : 116 480 €

**Contexte et objectif**

Face à la nécessité de développer des installations d'assainissement pertinentes pour **moins de 5 000 EH** dans les DOM, l'Irstea étudie notamment l'adaptabilité des Stations de Traitement des Eaux Usées domestiques (STEU) par les **Filtres Plantés de Végétaux (FPV)** au contexte tropical. Le projet ATTENTIVE a été sélectionné par le Ministère de l'Ecologie en mars 2012 dans le cadre d'un appel à projets relatif à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Le projet a reçu le grand prix du génie écologique 2014 dans la catégorie « gestion alternative des eaux usées et pluviales » décerné par la Ministre de l'Environnement.

Les STEU de type FPV ont déjà fait leur preuve dans l'hexagone et sont largement utilisées (3 500 stations).

Les avantages :

- Facilité de gestion, peu d'équipement électromagnétique ;
- Faibles coûts d'investissement et d'entretien ;
- Fiabilité du traitement azote/phosphore ;
- Accepte facilement les variations de charges (hydrauliques et organiques) ;
- Traite aussi les boues.

Les objectifs pour les Antilles sont :

- Optimiser le fonctionnement : performance maximale pour une surface minimale ;
- Démocratiser la mise ne place d'une telle filière dans les petites collectivités ;
- Le transfert de compétences techniques (conception, réalisation, suivi) vers les structures locales ;
- Améliorer la capacité d'expertise de l'ODE.

<sup>1</sup>Assainissement des eaux usées adapté au contexte Tropical par Traitement Extensifs utilisant des Végétaux

### Les STEPS pilotes



Figure 1 : STEP de Taupinière au Diamant - 1er étage – photo aérienne



Figure 2 : STEP de Mansarde Rancée au Robert – photo aérienne

### Étapes de réalisation et état d'avancement

Étapes	Point d'action	État	Observation
1	Choix du mode de suivi expérimentale : Régie vs prestation 2 agents ODE, achats de préleveurs automatique	finalisé	Suivi en régie
2	CONVENTION ONEMA - ODE	finalisée & signée	
3	CONVENTION multi-partenaires	finalisée & signée	
4	séminaire ATTENTIVE en Martinique : février 2014	finalisé	Réunion COPIL
5	Formation au prélèvement et au suivi de STEP (Irstea – Lyon) : juin 2014	finalisé	Choix de la date
6	Formation : journées techniques EPNAC (Montpellier) Septembre 2014	finalisé	Lucas
7	séminaire ATTENTIVE en Martinique : Novembre 2014	finalisée	Bilans 24h
8	<b>Suivi expérimental des STEP (ODE)</b>	Début fin 2014	Durée de 3 ans
9	Semaine technique en Martinique. Tests sur les plantes, bilans 24h STEP et réunion Copil	Mars 2015	Projet Guadeloupe étudié
10	Avenant n°1 à la convention pour intégration Guadeloupe	fait	25/09/2015
10	MAPA analyses sur eaux de STEP validé avec le labo MAP	Signé	22/01/2016
11	Poursuite des bilans expérimentaux dès la montée en charge des STEP – 2015/2016	75 %	40 % du budget utilisé 5 mois de bilans restants
12	Semaine technique Guadeloupe et Martinique	26 – 29 avril 2016	
13	Rédaction des guides d'exploitation et de dimensionnement	En cours	Cotram et Irstea
14	Journées de restitutions en Guadeloupe – 12 octobre 2017 Journées de restitutions en en Martinique – 14 octobre 2017	15 %	Note logistique prête Régie ou prestation ?

Le projet ATTENTIVE a reçu le 1<sup>er</sup> prix national du génie écologique dans la catégorie « gestion alternative des eaux usées et pluviales ». Ce prix a été décerné par la Ministre de l'environnement (M<sup>me</sup> Royal) aux partenaires du projet ATTENTIVE en octobre 2014.

**GRAND PRIX**  
**2014**  
**du génie écologique**



# **INFORMATION SENSIBILISATION**

**ACTIVITE DU POLE**  
**INFORMATION - SENSIBILISATION**

L'année 2016 a été marquée par une hausse de l'activité du service Information et sensibilisation, avec notamment:

- Une augmentation des demandes d'animations pédagogiques
- L'organisation et la participation de l'ODE à de nombreux événementiels : Salon Valora, Forums des métiers, etc...
- Une journée Mondiale de l'Eau médiatisée localement et au niveau régional ou encore,
- Le lancement d'une nouvelle campagne: Missions et Métiers de l'Office de l'eau et relance du projet Pédagogique Eau.

Ci-dessous les tableaux présentant, par objectif et par ordre thématique, l'activité du service pendant l'exercice 2016.

<b>Objectif : Promouvoir le nouveau SDAGE et Préparer l'avènement du 3ème PPI</b>					
<b>Thématique</b>	<b>Cadre</b>	<b>Prestataire/Partenaire</b>	<b>Coût HT</b>	<b>Total Marché</b>	<b>Date</b>
<b>SDAGE</b>					
Promouvoir le nouveau SDAGE et ses dispositions auprès de tous les acteurs/publics					
Impression Plaquettes & Brochures SDAGE	Marché à BDC	Berger Bellepage	6 715,05 €		09/12/16
<b>3ème PPI - Communication en préparation pour 2017</b>					
<b>Comité de Bassin</b>					
Conférence sur les Rivières	Les 20 ans du CB	Ydéal Com	9 500,00 €		23/06/16
Impression livret programme	Séminaire Comité de Bassin		2 045,41 €		25/11/16

<b>Objectif: Valoriser les résultats &amp; mutualiser les contributions</b>					
<b>Valorisation des études et travaux via la Vulgarisation technique &amp; scientifique</b>					
Impression Analyse Coût efficacité + Distribution & diffusion Web			2 547,87€		28/02/16
Edition Rapport STEP+ Mise en ligne site & Facebook					
Fiches Masses d'eau: Mise en ligne site + Facebook					
Edition, publication et valorisation web du bilan "Qualité des milieux aquatiques 2012-2013"		FEY	2 212,00 €		29/02/16

Vulgarisation & valorisation d'études innovantes : Attentive, tarification sociale		F. Antilles Environnement	1 677,42 €		23/05/16
Valorisation et publication Enquête sociologique					
Valorisation & publication Etude Phytosanitaires dans les rivières		Fey	4 608,00 €		21/11/16
<b>Partenariats : Mutualisation &amp; Rationalisation</b>					
Réduction des déchets et préservation de l'eau & des milieux aquatiques martiniquais	Convention de partenariat	Expédition 7ème Continent	15 000€		07/02/16
Reportage documentaire de 52mn « Martinique sous la mer, les mystères de la vie »	Convention de partenariat	Beau comme les Antilles	12 000€		25/02/15
Réalisation et accompagnement d'opérations d'animation, de sensibilisation, d'information, création et maintenance d'outils pédagogiques et de supports d'expositions...	Convention de partenariat	Carbet des sciences	35 000€		02/06/14
Education du grand public sur les « bons » gestes	Convention de partenariat	DENEBOLA	6 000€		20/10/15
Communication sur les missions et les actions de l'ODE.	Convention de partenariat	KMT	3 000€		17/05/16
Mobilisation de l'opinion publique à la réduction des déchets	Convention de partenariat	Surfrider	6 000€		18/05/16
Valorisation vidéo des Trucs et astuces au jardin et du guide du jardinier amateur	Convention de partenariat	ECOPHYTO	8 650,645€ (pas encore versés)		01/10/16
Mobilisation de l'opinion publique à la réduction des déchets	Convention de partenariat	Entreprises & Environnement	9 000,00 €		19/04/16



<b>Commission Sensibilisation</b>					
Tenue la commission d'instruction des actions et des aides de communication	DEAL, Rectorat, CDS, CRPM, CTM, DEAL, ONF, MNRM,				14 mars, 23 septembre et le 30 novembre 2016

<b>Objectif: Clarifier les missions, renforcer la participation et pérenniser les actions</b>					
<b>Site Internet</b>	Marché	PIXELL		12 000,00 €	15/07/16
Assistance et Maintenance du site internet de l'Office De l'Eau Martinique					
<b>Réseaux Sociaux</b>	Marché	BEE CEE		20 160,00 €	07/10/16
Gestion, modération et animation des réseaux sociaux					
Valorisation hebdomadaire d'un projet public ou privé subventionné par l'ODE					
<b>Web</b>					
Lot 3 : Conception et modification d'éléments web	Marché	Market One		5 230,00 €	17/07/15
40-000 affichages publicitaires mensuels sur 12 mois (bannières web)		CYPHOMA	1 248,00 €		06/06/16
<b>Supports vidéo et audio</b>					
Modification d'éléments audio et vidéo : Lot 1	Marché	Mediast'iles		17 767,00 €	24/07/16
Création de spots de sensibilisation audio et vidéo: Lot 2	Marché	Mediast'iles		37 550,50 €	24/07/16
Poursuite de la conversion et la mise à jour des kits de campagne					
<b>Publireportages et autres supports d'information</b>					
Lot 4 : Création graphique d'affiches, articles et publi-reportages	Marché	Mots d'ici		9 055,00 €	18/05/16
Lot 5 : Modification graphique et mise à jour d'affiches, articles et publi-reportages	Marché	Mots d'ici		8 860,00€	18/05/16

<b>Impressions</b>					
Marché d'impression à bons de commande	Marché	Berger Bellepage		114 924,14 €	juil-15
<b>Campagnes</b>					
<b>40 Questions sur l'eau et les milieux aquatiques</b>					
Document utilisé pour nourrir plateforme quizz ODE					
<b>Plan Ecophyto V. 2</b>	Appel à projets communication 2015 de la chambre d'agriculture				01/10/16
Spot de 30 secondes 2x/jour - 60 passages		KMT	1 800,00 €		01/07/16
Spot de 30 secondes Ecophyto Jardiniers Amateurs - 2 passages par jour		Zouk TV	2 400,00 €		13/08 au 14/09
Pré-roll 30sec.			900,00 €		12/06 au 14/08
Spot radio et bannière web sur site offerts - 15 spots par jour		Nord FM TV	2 000,00 €		13/06 au 13/08
Spot TV en radio		KMT Radio 88.9fm	0,00 €		Avril
<b>Plages &amp; Rivières Propres</b>	Campagne PRP: Affiche "Nos actes Impactent"+ Changement	Anform	1 500,00 €		25/02/16

	Climatique				
Matinée de sensibilisation de la Ville de Ducos au quartier Canal	PRP				01/08/16
Intervention au Saint-Esprit sur le cycle de l'eau auprès de 140 enfants	PRP	Carbet Des Sciences			11/07/16
Sensibilisation à la problématique des déchets en mer et leur impact	Tour des Yoles PRP	Green attitude			Du 31/07 au 07/08/2016
<b>Charte Ecolabel PRP</b>					01/03/16
Incitation à souscription des communes, entreprises et autres institutions					
Labellisation de l'OPP12 d'Entreprises et Environnement et de l'action Dénébola					
<b>Les missions &amp; les métiers de l'Office De l'Eau Martinique</b>	Campagne de sensibilisation				14/08/17
Création Publireportage	Marché	Mots d'ici	1 140,00 €		27/05/16
Impression Publireportage: Dépliants Missions & Métiers	Marché à BDC	Berger Bellepage	695,74€€		27/05/16
Film Missions et Métiers de l'ODE	Marché	Mediast'iles	6 748,85€		24/07/16
Modification Logo & Billboard ODE	Marché	Mediast'iles	3 553,40		31/08/16
Valorisation sur la page Facebook et internet & actions pédagogiques auprès des scolaires					
Publireportage Missions & Métiers (3 pages (photos et texte)		ASTE	2 500,00 €		Mai 2016

Fabrication Bannière Missions & Métiers	Marché	Market One	Non facturé		
Diffusion Bannière missions & métiers		Cyphoma			
Carte de visite ODE Rubriques environnement, habitat - services publics et assainissement		pagesjaunes.fr	1 174,00 €		Avril 2016
Quiz Missions & Métiers	Marché BEECEE	BeeCee			
Stand à la Nuit de l'Orientalion		CCIM			27/02/16
Présentation du Service Public de l'Eau & missions et métiers de l'ODE à 20 élèves		BTS MSE			
Fabrication Publireportage Aides Agriculteurs	Agenda Chambre d'Agriculture	Mots d'ici	905,00 €		31/10/16
Fabrication Publireportage Aides Industriels/Entreprises	Agenda CCIM	Mots d'ici	350,00 €		24/11/16
Diffusion Publireportage Chambre d'agriculture		Agenda Chambre d'Agriculture	5 200,00 €		07/11/16
Diffusion Publireportage Chambre de Commerce		Agenda CCIM	7 000,00 €		24/11/16
6 spots de 5mn vers 20h, après la météo		Martinique Première	9 400,00 €		22/08/16
Spot 3 fois par semaine à 18h20 et 18h50		ATV	6 600,00 €		22/08/16
4 passages par jour du spot de 5mn		Zouk TV	3 000,00 €		03/08/16
1 spot par jour pendant un mois		KMT	7 000,00 €		08/08/16
Version audio du spot TV		KMT Radio 88.9fm	0,00 €		08/08/16
<b>Journées Mondiales</b>					
JMZH: matinée de sensibilisation en bateau aux Trois-îlets public Lycéens		PNRM			02/02/16
<b>JME</b>					22/03/16
Thème JME 2016 : Water and Jobs: valorisation sur internet et les réseaux sociaux					

Reportage ATV avec Régine Germany: Anne Lise BELLANCE		ATV			
Présentation de la JME à l'émission Fédé Services		Martinique Première			
Publireportage & slider en page d'accueil		Web Buzzmag	728,00 €		20/03/16
Participation à l'incentive "I have a water job"		GWP-C			
Matinée de sensibilisation pour les scolaires à Cœur Bouliki + remontée de rivière au Morne Vert.		ONF, CDS et DEAL + PNRM			
<b>Autres manifestations</b>					
Diffusion Bannières Eau Cocktail	SEDD				
Diffusion sur Facebook d'un épisode de « Demain, ma Planète par jour »-	SEDD	Facebook			30 mai au 5 juin 2016
Stand Village Environnement de la Ville du Vauclain	SERD				10/06/16
Bannières Eau Cocktail/modification	Semaine Européenne de Réduction des Déchets	Market One			16/11/16
Diffusion Bannières Eau Cocktail + Valorisation web & partenaires	SERD	Cyphoma			19 /11 au 27/11/2016
Découverte de l'une des STEPS à filtres plantés du projet ATTENTIVE	Fête de la science	Carbet Des Sciences			12 au 16 Octobre 2016
Co-organisation du concours Science en Image	Fête de la science	AME			25 Juillet 2016 au 25 Septembre 2016
<b>Autres événementiels</b>					
Animation de la conférence « L'eau dans tous ses états, à l'aube du changement climatique" »	Salon Valora	Carbet Des Sciences			15 au 16 Avril 2016

Stand ODE (près de 300 visiteurs)	Village Valora	Carbet Des Sciences			15 au 16 Avril 2016
Stand sur la Gestion de l'eau et la maîtrise de sa consommation	D'Clic Logement				30 et 31/08/16
Organisation de la 42ème Réunion du Comité Directeur du GWP-C	Global Water Partnership Caribbean	Ydeal Com	9 500,00 €		01/12/16
<b>Animations et interventions pédagogiques</b>					
Plus de 35 jours d'intervention terrain et près de 1 500 scolaires sensibilisés					
<b>Programme de formation sur l'éducation à l'environnement</b>					
Elaboré avec le service technique – 2 formations effectuées	CG, HG, SB, JG, FR				
<b>Programme Pédagogique Eau (voir feuille PPEAU)</b>					
Relance du projet					

<b>Objectif: Poursuivre le développement de la Communication Interne</b>					
Mercredis Bleus					
Flash Info ODE					
			<b>TOTAUX</b>	<b>190 353,00 €</b>	<b>225 546,64 €</b>

marchés engagés en 2015 courant sur fin 2017



# COOPERATION INTERNATIONALE

**LES ACTIONS DE COOPERATION INTERNATIONALE 2016**

En 2016, les actions de concrétisation d'un réseau régional des îles bassin se sont multipliées et la présence de l'ODE sur la scène internationale a été renforcée pour une meilleure appréhension des réalités et problématiques des îles bassins en milieu tropical lors des dialogues en cours, notamment en matière de changement climatique. Enfin, 2016 a vu la fin de la première étape d'un projet de coopération décentralisée avec Haïti : la réhabilitation de l'adduction d'eau potable de la ville de Thiotte, dans l'arrondissement de Belle Anse.

OBJECTIFS	CADRE	PARTENAIRE	COÛT	DATE
<b>Développement, renforcement et partage d'un référentiel de connaissance sur les écosystèmes insulaires tropicaux et subtropicaux</b>				
Poursuite des échanges de documents, de savoirs et de contacts avec le GWP Caribbean et traduction des documents transmis				25/11/16
Envoi d'informations et d'actualités (traduites)				
<b>Mise en place du réseau régional caraïbe d'îles bassins"</b>	Régional			
Participation aux réunions de programmation de la coopération régionale : prise de contacts en vue de l'élargissement des échanges, également en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement	Préfecture			06/10/16
Organisation de la 42ème réunion du Comité Directeur du Global Water Partnership Caribbean en Martinique	GWP-C	GWP	10 307,50 €	01 et 02/12/2016
Adhésion au Réseau Organismes de Bassin Nord-Américain (ROBAN)	Assemblée Générale du RIOB (Merida, Mexique)	ROBAN		
<b>Génération de compétence métier inter-régionale dans le domaine de l'eau</b>				
Identification et proposition de montages partenariaux	COP 22	SEDIF		01/11/16
<b>Augmentation de la visibilité de l'île et les problématiques liées sur la scène régionale, nationale, européenne et internationale</b>	International	Partenariat français pour l'Eau, RIOB, ROBAN, EURO-RIOB		07/02/16
4ème édition du Rendez-vous International sur la Gestion Intégrée de l'Eau à Québec, du 1er au 3 novembre 2016			382,30 €	1 au 3/11/2016
Intervention lors de l'Assemblée Générale Annuelle du Réseau International des Organismes de Bassin sur le thème de l'eau et du changement climatique dans les bassins tropicaux	Assemblée Générale du RIOB (Merida, Mexique)	RIOB	1 991,02 €	juin 2016



Intervention de l'ODE à la 14ème Conférence Internationale "EURO-RIOB 2016" POUR L'APPLICATION DES DIRECTIVES EUROPEENNES SUR L'EAU sur le thème: Adaptation au changement climatique : connaissance du risque inondations, gestion des milieux aquatiques et mesures de prévention dans les bassins	Euro RIOB, Lourdes	RIOB	1 291,48 €	19 au 22/10/2016
Représentation du RIOB dans la région Caraïbe au Forum Régional pour la Caraïbe organisé par les Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (contrariée à cause du calendrier)	Congres du CWWA	RIOB		24 au 27/10/2016
Présentation lors de l'événement Eau & climat dans les territoires insulaires: sur la préservation de la qualité de la ressource en eau en Martinique, sur la réalité, les menaces et les perspectives.	COP 22 - Agora Territoires	PFE	3 351,83 €	01/10/16
Positionnement de l'ODE Martinique pour l'établissement du thème du stand du PFE lors du Forum de Brasilia 2018	COP22	PFE		19/04/16
<b>Aide des pays en développement de la zone caraïbe dans la structuration de leurs infrastructures et politiques en matière d'eau</b>				
<b>HAÏTI</b>			120 000 €	
<b>Projet de gestion de l'eau de Belle Anse</b>	ACTED			
<b>Gouvernance</b>			1 145,63 €	
Organisation de la gouvernance locale du projet avant travaux				31/12/2016
<b>Technique</b>				
A- Urgence: Réparation de la pompe et du tuyau pour remise en eau du bourg				31/12/2016
AMO conventionnée avec BRGM				26/02/2015
Accompagnement sociologique				31/12/2016
Adduction gravitaire vers réseau préexistant				31/12/2016
Mise en place d'un programme d'accompagnement sur la récupération des eaux pluviales des particuliers		repris par la coop allemande (GTZ)		
Recherche sur la diversification des ressources				en cours
Réflexion sur autofinancement de l'entretien				en cours
		<b>TOTAL</b>	<b>137 669,76 €</b>	

**L'OBSERVATOIRE DE L'EAU  
DE LA MARTINIQUE**

**BILAN DU PROGRAMME D' ACTIONS 2016**

Fonctionnement – Fiche de synthèse



<b>Référents ODE :</b> Jean REGISTER Guillaume RAIMBAUD	<b>Ressources internes :</b> 1 ETP catégorie A (poste vacant depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2016) + 1 ETP catégorie B
<b>Partenaires impliqués :</b> Collectivité Territoriale de Martinique, DEAL, ARS, DAAF, BRGM, IFREMER, ONF, AAMP, DM, CACEM, Cap Nord, CAESM, ODYSSI, SCCNO, SCNA, SICSM, SME, SMDS, Le Morne-Rouge, CAEC, IRD, IRSTEA, CIRAD, LDA, OMMM, SMPE, Météo France, Conservatoire du Littoral, Chambre d'Agriculture, UA, PNRM, Fédération de pêche, Rectorat.	

**Contexte et objectif :**

L'Observatoire de l'eau de la Martinique est un projet partenarial, à l'échelle de la Martinique, visant à un accès plus aisé aux données sur l'eau, un meilleur partage des connaissances entre les différents acteurs de l'eau et une diffusion plus large d'informations sur l'état des milieux aquatiques, les actions entreprises et leur évaluation. Il rassemble des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités territoriales, des syndicats intercommunaux, des organismes de recherche, des associations, etc.

Il vise à la fois le grand public, les professionnels de l'eau et les décideurs.

**Réalisation du Programme d'action 2016 :**

Le programme d'action pour l'année 2016 a été validé le 05 novembre 2015, lors de la réunion de l'assemblée des membres de l'Observatoire de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente le bilan des actions du programme :

Actions	Avancement		Date fin
<b>Administration du site internet de l'Observatoire de l'eau</b> <a href="http://www.observatoire-eau-martinique.fr">www.observatoire-eau-martinique.fr</a>	Mise à jour du site en continue.	100 %	Action continue
<b>Administration de la base documentaire de l'Observatoire de l'Eau</b> <a href="http://www.observatoire-eau-martinique.fr/les-outils/base-documentaire">www.observatoire-eau-martinique.fr/les-outils/base-documentaire</a>	Alimentation de la base en continue : 640 documents consultables et téléchargeables	100 %	Action continue

Actions	Avancement		Date fin
<b>Administration du portail cartographique de l'Observatoire de l'eau</b> <a href="http://cartes.observatoire-eau-martinique.fr">http://cartes.observatoire-eau-martinique.fr</a>	Alimentation du portail en continue : - 11 cartes interactives permettant la visualisation et le téléchargement des données SIG sur l'eau et les milieux aquatiques de la Martinique - 4 cartes interactives en mode sécurisé pour usage interne des membres - 155 cartes au format PDF téléchargeables, - 85 fichiers SIG téléchargeables.	100 %	Action continue
<b>Participation aux travaux de l'IDG (Infrastructure de données géographiques) GéoMartinique</b>	Coadministrateur du site <a href="http://www.geomartinique.fr">www.geomartinique.fr</a> Participation aux comités techniques Participation à la journée de l'Information Géographique	100 %	Action continue
<b>Administration de la base de données SIG Chlordécone-Eau - Plan National Chlordécone</b>	Mise en forme et intégration des données des différents partenaires en continue. Actuellement 14 291 analyses consultables et téléchargeables sur la base en ligne sécurisée <a href="http://chlordecone.aquasys.fr/bdd_chlordecone">http://chlordecone.aquasys.fr/bdd_chlordecone</a>	100 %	Action continue
<b>Compilation et publication des tarifs des services publics d'eau et d'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	Tarifs et analyses des prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 consultables sur le <a href="http://www.observatoire-eau-martinique.fr/prix-de-leau">www.observatoire-eau-martinique.fr/prix-de-leau</a>	100 %	07/2015
<b>Participation à l'étude sur l'analyse de la tarification des services publics d'eau et d'assainissement de l'OPMR</b>	Collecte des données (tarifs, contrats, comptes administratifs...) pour le bureau d'étude. Etude terminée et présentée au comité de bassin du 06 septembre 2016.	100 %	09/2016
<b>Participation à l'étude sur la tarification sociale des services d'eau et d'assainissement en Martinique</b>	Mise à disposition des données sur les tarifs, contrats, comptes administratifs	100 %	05/2016
<b>Administration de l'outil Web SIG « Police de l'eau » à usage interne (convention DEAL)</b>	Mise à jour des données, maintenance évolutive.	100 %	Action continue

Actions	Avancement		Date fin
<b>Administration de l'outil Web SIG des périmètres de protection de captages à usage interne</b> (Convention ARS)	Mise en forme et diffusion des périmètres et de leurs arrêtés au fur et à mesure de leur parution	100 %	Action continue
<b>Missions ponctuelles d'appui pour la réalisation de cartes, de graphiques, de valorisations et diffusions des données sur l'eau des membres de l'Observatoire</b>	Cartes, conversions, extractions, mise en forme et diffusion des données sur demande des membres	100 %	Action continue
<b>Appui technique aux démarches de territoires</b>	Création de 2 pages dédiées sur le site internet de l'Observatoire pour le Contrat de la baie de Fort-de-France et le contrat de rivière du Galion.	100 %	Action continue
<b>Participation aux chiffres clés de l'environnement</b>	Données et graphiques fournis à la DEAL	100 %	Mai 2016
<b>Participation au Réseau sentinelle ODE-PNRM-ONF</b>	Mise en forme et publication des données collectées par les différents acteurs sur une cartographie en ligne commune	100 %	Action continue
<b>Appui aux projets de mise en place d'observatoires</b>	Participation aux travaux de l'OMB, des Observatoires de l'eau de Guadeloupe et de Guyane.	100 %	Action continue
<b>Valorisation des données de l'étude sur la vulnérabilité des réseaux AEP au risque de glissement de terrain</b>	Bancaisation et mise à disposition des données SIG sur demande. En attente d'une autorisation pour la diffusion des données sur internet.	75 %	Action continue
<b>Validation de la représentativité des stations de références DCE des cours d'eau de Martinique</b>	Reste à réaliser : l'identification par SIG de l'artificialisation et de la sole agricole des bassins versants des stations de référence et estimation du risque d'érosion	100%	Action terminée
<b>Mise en ligne et animation d'un Portail de la Mer et du Littoral</b>	125 documents mis en ligne Action à coordonner avec la refonte du site de l'Observatoire de l'eau  Nécessite la création d'un groupe de travail avec les membres concernés de l'observatoire	25 %	Prolongée 2017

Actions	Avancement		Date fin
<b>Création d'un tableau de bord des Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)</b>	Participation au SATASPANC en 2016 En attente des données des SPANC	10 %	Reporté en 2017
<b>Atlas des cours d'eau de la Martinique</b> Cartographie de l'ensemble des données se rapportant aux cours d'eau de Martinique	Prestation à prévoir pour la collecte et la compilation de données	0 %	Non débuté Report 2017
<b>Création d'un référentiel des coûts de travaux</b> (à partir des données réelles disponibles collectées en Martinique)	Ce travail nécessitera une collaboration du service « interventions » de l'ODE (pour l'instant pas de données)	0%	Non débuté Report 2017
<b>Appui à la réalisation et à la tenue à jour du tableau de bord du SDAGE 2016-2021</b>	A définir avec la DEAL (quels indicateurs, répartition des rôles...)	0 %	Non débutée

## Audience du site [www.observatoire-eau-martinique.fr](http://www.observatoire-eau-martinique.fr)

Au 31 mars 2017, le site internet comptabilise 208 165 visites depuis sa mise en ligne (1<sup>er</sup> novembre 2010), avec 155 539 visiteurs uniques.


Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016, 31 296 visiteurs uniques ont parcouru le site au cours de 40 832 sessions.

### Présentation de l'audience

1 janv. 2016 - 31 déc. 2016 ▾

E-mail Exporter ▾ Ajouter au tableau de bord Raccourci

Ce rapport est basé sur 100 % des sessions. En savoir plus Plus grande précision ▾

 Tous les utilisateurs  
100,00 %, Sessions

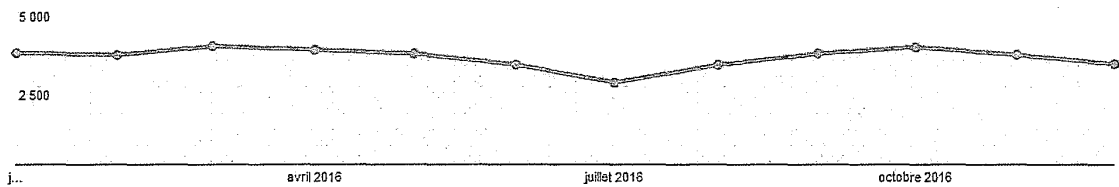
+ Ajouter un segment

#### Vue d'ensemble

Sessions ▾ par rapport à Sélectionner une statistique

Toutes les heures Jour Semaine Mois

⊙ Sessions



Sessions

40 832

Utilisateurs

31 296

Pages vues

90 553

Pages/session

2,22

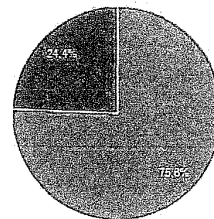
Durée moyenne des sessions

00:02:04

Taux de rebond

71,05 %

New Visitor  Returning Visitor



**PASSATION DES MARCHES PUBLICS EN 2016**

Au cours de l'année 2016, l'ODE a procédé à la passation de dix-sept marchés publics. Ces derniers sont des marchés de fournitures ou de services, il n'y a eu aucun marché public de travaux.

S'agissant des procédures de passation mises en œuvre, le choix a été opéré en fonction de la valeur estimée du besoin par rapport au seuil européen de 209 000 € HT, fixé pour les marchés de fournitures et de services.

Ainsi, les contrats dont la valeur estimée du besoin est **inférieure à ce seuil**, ont été passés selon une **procédure adaptée** conformément aux articles 27 ou 30 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

Ceux dont la valeur estimée du besoin est **supérieure au seuil** précédemment cité, ont fait l'objet d'une **procédure formalisée** conformément à l'article 25 de ce même décret.

En l'espèce, **seize marchés** ont été passés selon une **procédure adaptée** et **un marché** a fait l'objet d'une **procédure formalisée**.

Les tableaux ci-dessous retracent la liste des consultations lancées en 2016.

<b>MARCHES PASSES SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE</b>					
<b>N° DU MARCHÉ</b>	<b>OBJET</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>MONTANT DU MARCHÉ ATTRIBUE POUR TOUTE LA DUREE D'EXECUTION DU MARCHÉ (€ TTC)</b>	<b>DATE DE NOTIFICATION DU MARCHÉ</b>	<b>DUREE D'EXECUTION DU MARCHÉ</b>
<b>M001-16</b>	Elaboration du 3eme PPI 2017-2022	BRL INGENIERIE	<b>131 995,68 €</b>	07/04/2016	15 MOIS
<b>M002-16</b>	Réalisation d'analyses physico-chimiques et bactériologiques sur eaux résiduaires de STEP	LABORATOIRE MAP	<b>93 548,70 €</b>	03/02/2016	4 ans maximum (tacite reconduction)
<b>M003-16</b>	Rédaction des annexes des guides techniques de référence pour la mise en œuvre du protocole national de production d'Informations sur la Continuité Ecologique (ICE) pour les bassins	ECOGEA Sous-traitant : OCEA CONSULT	<b>74 739,29 €</b>	17/03/2016	12 mois environs

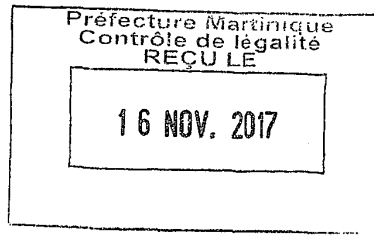


	hydrographiques des outre-mer				
<b>M004-16</b>	Mise en œuvre du programme ROCCH 2016-2018 : réalisation de prélèvements, préparation d'échantillons d'huîtres et valorisation des résultats dans un rapport	IMPACT MER	49 882,08 €	13/02/2016	4 ans 1 mois (Marché à tranches)
<b>M005-16 LOT 1</b>	Un PC Portable	AITEC	1 340,94 €	13/05/2016	21 jours
<b>M005-16 LOT 2</b>	Une station de travail	INFODOM	2 446,00 €	17/05/2016	15 jours
<b>M005-16 LOT 3</b>	Quatre ordinateurs de bureau	INFODOM	3 644,66 €	17/05/2016	10 jours
<b>M005-16 LOT 4</b>	Quatre écrans 20/21 pouces	INFODOM	716,00 €	17/05/2016	10 jours
<b>M005-16 LOT 5</b>	Deux écrans 24 pouces	INFODOM	550,00 €	17/05/2016	15 jours
<b>M005-16 LOT 6</b>	Deux cartes vidéo	AITEC	86,66 €	13/05/2016	7 jours
<b>M006-16</b>	Acquisition d'un outil Microsoft Acces d'interrogation et de croisement des bases de données ROM et AROM	AKKA TECHNOLOGIES GROUPES	38 371,03 €	10/06/2016	12 mois environs
<b>M007-16</b>	Réalisation de mesures biologiques en rivières et plus particulièrement la réalisation d'IDA et d'IBMA sur cinq stations situées sur le bassin versant de la rivière Oman à Sainte Luce (Martinique).	ASCONIT CONSULTANTS	10 578,75 €	06/06/2016	06/12/2016
<b>M008-16</b>	Assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction du bâtiment administratif de l'ODE	SEMAG	37 975,00 €	08/08/2016	A l'achèvement de la mission du mandataire
<b>M009-16</b>	Réalisation d'un contrôle comptable pour la perception et le reversement de	GROUPEMENT COGITE/BST	38 002,13 €	07/11/2016	12 mois environs

	redevances (pour prélèvement sur la ressource en eau usage AEP, pour pollution domestique /pour modernisation des réseaux de collecte domestique)				
<b>M010-16</b>	Assistance et maintenance du site Internet de l'ODE (intervention de 5h/mois soit 60 heures pour l'année)	PIXELL	4 895,52 €	15/07/2016	12 mois
<b>M011-16</b>	la réalisation d'une évaluation économique du plan d'actions pour l'atteinte du bon état de la rivière OMAN en Martinique.	IREED Sous-traitant: ASCONIT CONSULTANTS	35 327,60 €	18/08/2016	6 mois
<b>M012-16</b>	Réalisation d'un contrôle comptable pour la perception et le reversement de la redevance pour pollutions diffuses.	CABINET JOCK	33 201,24 €	18/11/2016	12 mois environs
<b>M013-16</b>	Réalisation d'une expertise technique des dispositifs d'auto-surveillance des stations de traitement des eaux usées (STEU) en Martinique	GINGER GEODE	25 255,55 €	20/12/2016	3 ans maximum (tacite reconduction)
<b>M014-16 Lot 1</b>	Un PC Portable	INFODOM	1 479,20 €	04/10/2016	10 jours
<b>M014-16 Lot 2</b>	Un ordinateur de bureau	INFODOM	948,17 €	04/10/2016	10 jours
<b>M014-16 Lot 3</b>	Un écran 21,5/22 Pouces	INFODOM	179,00 €	04/10/2016	10 jours
<b>M014-16 Lot 4</b>	Une licence Microsoft Windows 10 pro Open Gouv Version standard	INFODOM	177,94 €	04/10/2016	48heures
<b>M015-16</b>	Gestion, modération et animation des réseaux sociaux de l'ODE	BEE CEE	21 873,60 €	10/10/2016	12 mois
<b>M017-16</b>	Réalisation de prestations	ROGER ALBERT	10 000,00 €	27/12/2016	4 ans maximum (tacite)

d'agences de voyages pour l'Office De l'Eau Martinique	VOYAGES			reconduction)
--	---------	--	--	---------------

<b>MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE FORMALISEE</b>					
<b>N° DU MARCHE</b>	<b>OBJET</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>MONTANT DU MARCHE ATTRIBUE SUR TOUTE LA DUREE DU MARCHE (€ TTC)</b>	<b>DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE</b>	<b>DUREE DU MARCHE/ EXECUTION DES PRESTATIONS</b>
<b>M016-16</b>	La réalisation d'analyses chimiques sur eau, sédiment et biote des milieux aquatiques d'eau douce superficielle du bassin hydraulique de la Martinique-	GROUPEMENT LTA MARTINIQUE/L DA DROME/CREO CEAN	1 773 855,88 €	04/04/2017	4 ans maximum (tacite reconduction)



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 11

**Extrait n° CA 20-10-2017/ 073**

**Date de publication :**

**Objet : REFORME DE MOBILIER**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS** : Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS** : Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5 et L 3312-6,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71, R 213-77, D 213-72 à D 213-76,
- **VU** les états d'immobilisations,
- **VU** les états d'amortissements,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De réformer et de mettre au rebus, la liste du mobilier de bureau telle que présentée ci-dessous:
  - o 2 tables hautes et 6 chaises hautes de cuisine
  - o Présentoirs
  - o Etagères
  - o Panneaux vitrés
  - o 3 chaises de salon d'accueil
  - o 2 tables ordinaires
  - o Une borne d'accueil (3 panneaux)
  - o Panneaux d'affichage
  - o Panneau vitre ovale
  
- La donation aux associations qui en font la demande par écrit, du mobilier ainsi mis au rebus.

Pour extrait certifié conforme

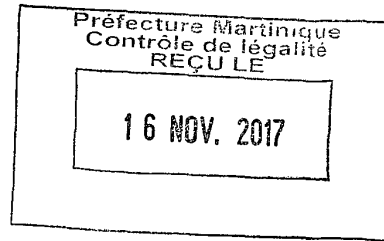
Fait à Fort-de-France, le 15 NOV. 2017

Le Président



Claude LISE





## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/074**

**Date de publication :**

**Objet : CONVENTION POUR LE PARTENARIAT ET LE FINANCEMENT D'ETUDES ET D'ACTIONS : CHAMBRE D'AGRICULTURE – ACQUISITION DE COMPTEURS D'IRRIGATION**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,
  - **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,
  - **VU** la délibération n° CA 086-16 adoptant le budget primitif de l'exercice 2017,
  - **VU** la délibération n° CA 007-17 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2017
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à signer une convention de moyens pour une durée de 2 ans avec la Chambre d'Agriculture pour l'accompagnement des irrigants à la mise en place de dispositifs de comptage et le suivi des prélèvements ainsi que leur impact.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE à hauteur de 155 000,00 € TTC pour un montant total de projet de 200 000,00 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre **011** nature **617** du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

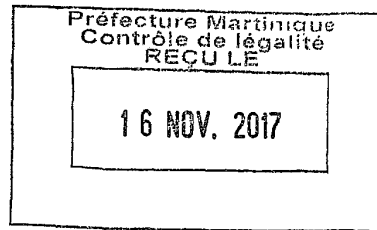
Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 15 NOV. 2017

Le Président,

Claude LISE





## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/075**

**Date de publication :**

**Objet : CONVENTION POUR LE PARTENARIAT ET LE FINANCEMENT D'ETUDES ET D'ACTIONS : DEAL – PAIC 2017 – ETUDE DU FOND GEOCHIMIQUE CUIVRE DANS LES SEDIMENTS, CARACTERISATION EN DANGEROUSITE ET PROPOSITION DE VOIES DE VALORISATION DES DECHETS DRAGUES**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,



- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,
- **VU** la délibération n° CA 086-16 adoptant le budget primitif de l'exercice 2017,
- **VU** la délibération n° CA 007-17 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2017
- **VU** la délibération n° CA 24-07-2017/055 adoptant la convention cadre ODE/DEAL et le programme d'action d'intérêt commun 2017-2021
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à signer une convention de partenariat avec la DEAL pour :
  - la définition des valeurs de référence spécifiques en Cuivre dans les sédiments des bassins versants du centre et sud de la Martinique ;
  - la définition de la qualité chimique et de l'écotoxicité des sédiments d'un site de la Martinique;
  - l'étude des voies de valorisation possible des déchets de dragues.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE à hauteur de 25 000 € TTC pour un montant total de projet de 69 114,50 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre **011** nature **617** du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

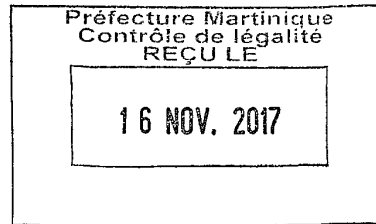
Fait à Fort-de-France, le 15 NOV. 2017



Le Président

Claude LISE





## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/076**

**Date de publication :**

**Objet: CONVENTION POUR LE PARTENARIAT ET LE FINANCEMENT D'ETUDES ET D'ACTIONS : DEAL – PAIC 2017- CARACTERISATION DES VOLUMES PRELEVABLES EN MARTINIQUE**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,
- **VU** la délibération n° CA 086-16 adoptant le budget primitif de l'exercice 2017,
- **VU** la délibération n° CA 007-17 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2017
- **VU** la délibération n° CA 24-07-2017/055 adoptant la convention cadre ODE/DEAL et le programme d'action d'intérêt commun 2017-2021
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à signer une convention de partenariat avec la DEAL et le BRGM pour la réalisation de l'étude de caractérisation des volumes prélevables pour l'ensemble du bassin Martinique.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE à hauteur de 68 000 €TTC pour un montant total de projet de 170 000,00 €TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre **011** nature **617** du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

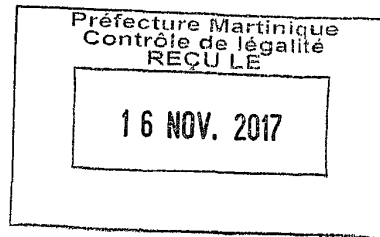
Fait à Fort-de-France, le 15 NOV 2017



Le Président,

Claude LISE





## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 13-10-2017/077**

**Date de publication :**

**Objet: CONVENTION POUR LE PARTENARIAT ET LE FINANCEMENT D'ETUDES ET D'ACTIONS: CHAMBRE D'AGRICULTURE – COMMUNICATION REGIONALE PLAN ECOPHYTO II – MARTINIQUE 2017**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code l'environnement, partie règlementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 091-16 relative à l'ouverture des actions vers d'autres cibles, notamment les jardiniers amateurs et du jeune public scolaire dans le cadre du plan Ecophyto 2025, par une opération sur l'utilisation des produits phytosanitaires et les méthodes alternatives, comme la distribution de documents de sensibilisation dans des lieux de vente spécialisés, ou encore l'adaptation de documents de sensibilisation au jeune public,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à signer une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture, en appui des actions de communication et de diffusion des pratiques économes en produits phytopharmaceutiques, dans le cadre du plan ECOPHYTO II à la Martinique, pour la conception et l'impression d'un livret de jardinage de sensibilisation des enfants et des jeunes aux techniques de jardinage respectueuses de l'environnement.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE à hauteur de 5 714,06€TTC pour un montant total de projet de 11 428,12€TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre **65** nature **65738** du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

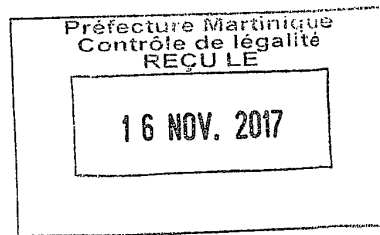
Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 15 NOV. 2017

Le Président

Claude LISE





### EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/ 078**

**Date de publication :**

**Objet : COOPERATION AVEC HAITI : MISE EN MISSION DU PRESIDENT**

**2ème EDITION DES ASSISES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCO-HAITIENNE  
LES 5 ET 6 DECEMBRE 2017**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** la loi OUDIN-SANTINI du 09 février 2005 - L'ODE a adopté en 2013 une disposition donnant la possibilité de consacrer 1% du budget de l'établissement pour des actions de coopération décentralisée (Loi OUDIN SANTINI du 9 février 2005),
- **VU** la Loi LEMA de décembre 2006,
- **VU** l'article R213-13 du code de l'environnement définissant les missions de l'ODE,
- **VU** l'article R.213-64 du code de l'environnement relatif aux remboursements de frais des membres du conseil d'administration,
- **VU** l'article 13 du Règlement intérieur du CA de l'ODE Martinique portant sur la mise en mission du Président et des membres du conseil d'administration,

- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De mettre en mission le Président de l'ODE afin qu'il participe aux assises de la coopération décentralisée des 5 et 6 décembre 2017.
- De permettre au Président de profiter de ce déplacement pour qu'il se rende à THIOTTE afin de constater sur place l'avancée du projet de coopération décentralisée développée avec la participation financière de l'ODE.
- De permettre à la Directrice Générale de l'ODE et à la Chargée de mission d'accompagner le Président à cette mission.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le

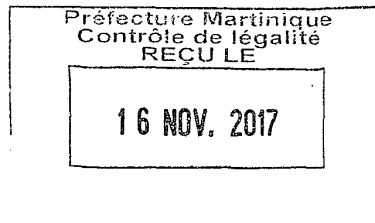
15 NOV. 2017



Le Président

Claude LISE





## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/079**

**Date de publication :**

**Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ENTREPRISE ET ENVIRONNEMENT**

**MISE EN PLACE D'UNE ZONE REGLEMENTEE ET D'UN SENTIER SOUS-MARIN SUR LA COMMUNE DU CARBET : VOLET ACQUISITION DE CONNAISSANCE**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,



- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **24 août 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **28 septembre 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **13 001,00 €** à **L'ASSOCIATION ENTREPRISE ET ENVIRONNEMENT** pour la réalisation de l'opération suivante :  
**Mise en place d'une zone réglementée et d'un sentier sous-marin sur la Commune du Carbet : volet acquisition de connaissance.**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **1.a « Amélioration les connaissances et optimiser les suivis de la ressource en eau et des milieux aquatiques »** du **3<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **40%** du montant de l'opération, limité à un coût plafond de dépenses de **100 000,00 € HT**.
- De bonifier a **+20 %** : l'action porte sur une masse d'eau impactée fortement par les prélèvements.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre **65** – nature **6574** du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

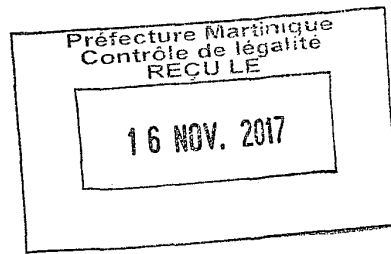
Fait à Fort-de-France, le **15 NOV. 2017**



Le Président

Claude LISE





## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/080**

**Date de publication :**

**Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'AGENCE DES 50 PAS GEOMETRIQUES DE LA MARTINIQUE**

**FORUM BÒDLANMÈ – 5EME EDITION : 2018**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **02 août 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **28 septembre 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **12 000,00 €** à **L' AGENCE DES 50 PAS GEOMETRIQUES DE LA MARTINIQUE** pour la réalisation de l'opération suivante :  
**Forum BÒDLANMÈ – 5eme édition : 2018.**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **1.d « Informer et sensibiliser les publics à fort pouvoir de transmission et acteurs du changement »** du **3<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention 2017-2022.**
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **40%** du montant de l'opération, limité à un coût plafond de dépenses de **30 000,00 € HT.**
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre **65** – nature **65738** du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

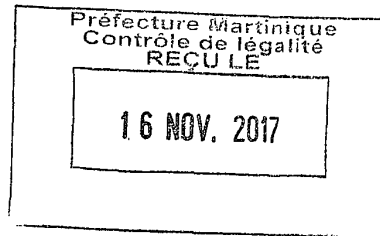
Fait à Fort-de-France, le **15 NOV. 2017**



Le Président

Claude LISE





## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/081**

**Date de publication :**

**Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FIBRES INSERTION ET BAMBOU POUR LE DEVELOPPEMENT- AFIBAD**

### **ORGANISATION D'UN COLLOQUE SUR LE VETIVER ET SES CHAMPS D'APPLICATION**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'intervention,
- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **13 juillet 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **28 septembre 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **6 000,00 €** à l'**ASSOCIATION FIBRES INSERTION ET BAMBOU POUR LE DEVELOPPEMENT- AFIBAD** pour la réalisation de l'opération suivante :  
**Organisation d'un colloque sur le Vétiver et ses champs d'application.**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **1.d « Informer et sensibiliser les publics à fort pouvoir de transmission et acteurs du changement »** du **3<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **40%** du montant de l'opération, limité à un coût plafond de dépenses de **30 000,00 € HT**.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre **65** – nature **6574** du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

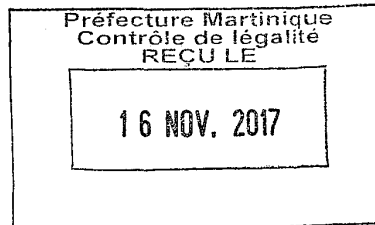
Fait à Fort-de-France, le **15 NOV. 2017**



Le Président

Claudé LISE





### EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/082**

**Date de publication :**

**Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA SOCIETE BEAU COMME LES ANTILLES – BCA**

**KIT D'INFORMATION MARTINIQUE, BIODIVERSITE & DEVELOPPEMENT DURABLE – FILM DOCUMENTAIRE « LES SECRETS DE LA MER »**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **03 novembre 2016**,
- **VU** la décision de **refus**, délibération CA **102-16** publiée le **16 décembre 2016**,
- **VU** la demande de recours en date du **07 septembre 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **28 septembre 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **12 000,00 €** à la **SOCIETE BEAU COMME LES ANTILLES – BCA** pour la réalisation de l'opération suivante : **Kit d'information Martinique, biodiversité & développement durable – Film documentaire « les secrets de la mer ».**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **1.d « Informer et sensibiliser les publics à fort pouvoir de transmission et acteurs du changement »** du **3<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention 2017-2022.**
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **40%** du montant de l'opération, limité à un coût plafond de dépenses de **30 000,00 € HT.**
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre **65** – nature **6574** du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

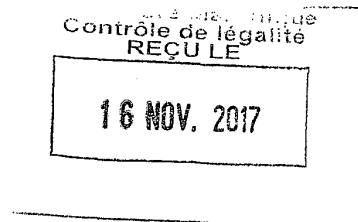
Fait à Fort-de-France, le **15 NOV. 2017**



Le Président

Claude LISE





## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/083**

**Date de publication :**

**Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE AGGLOMERATION CENTRE MARTINIQUE-CACEM**

### **EVALUATION DU CONTRAT DE BAIE – PHASE 2**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,



- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **06 avril 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **28 septembre 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **15 200,00 €** à la **COMMUNAUTE AGGLOMERATION CENTRE MARTINIQUE-CACEM** pour la réalisation de l'opération suivante :  
**Evaluation du contrat de baie – Phase 2.**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **2.c « Elaborer et faire vivre les démarches collectives, territoriales ou thématiques »** du **3<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention 2017-2022.**
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **50%** du montant de l'opération, limité à un coût plafond de dépenses de **100 000,00 € HT.**
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre **204** – nature **204142** du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 NOV 2017**



Le Président

Claude LSE





## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/084**

**Date de publication :**

**Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS NORD MARTINIQUE-CAP NORD**

**3EME RECONDUCTION DU MPBC 2013-2016 : TRAVAUX URGENTS SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE – TERRITOIRE NORD**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **03 mai 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **28 septembre 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **358 769,00 €** à la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS NORD MARTINIQUE-CAP NORD MARTINIQUE** pour la réalisation de l'opération suivante :  
**3ème reconduction du MPBC 2013-2016 : travaux urgents sur le réseau d'eau potable – territoire Nord.**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **3.a « Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et réguler les prélèvements »** du **3ème programme pluriannuel d'intervention 2017-2022.**
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **30%** du montant de l'opération, limité à un coût plafond de dépenses de **600 000,00 € HT.**
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre **204** – nature **204142** du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

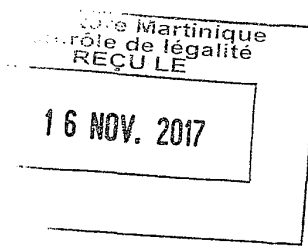
Fait à Fort-de-France, le **15 NOV. 2017**



Le Président

Claude LISE





## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/085**

**Date de publication :**

**Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS NORD MARTINIQUE-CAP NORD**

**3EME RECONDUCTION DU MPBC 2013-2016 : TRAVAUX URGENTS DE REHABILITATION SUITE AUX EVENEMENTS CYCLONIQUES - SECTEUR NORD ATLANTIQUE**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **03 mai 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **28 septembre 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **115 642,00 €** à la **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS NORD MARTINIQUE-CAP NORD MARTINIQUE** pour la réalisation de l'opération suivante :  
**3ème reconduction du MPBC 2013-2016 : travaux urgents de réhabilitation suite aux évènements cycloniques - secteur Nord Atlantique.**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **3.a « Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et réguler les prélèvements »** du **3ème programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **30%** du montant de l'opération, limité à un coût plafond de dépenses de **600 000,00 € HT**.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre **204** – nature **204142** du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

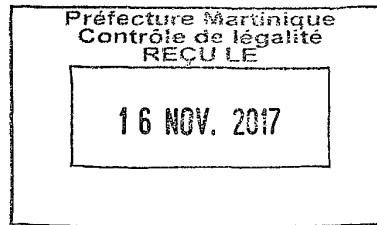
Fait à Fort-de-France, le **15 NOV. 2017**



Le Président

Claude LISE





## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/086**

**Date de publication :**

**Objet : PROLONGATION ET ACCORD POUR UN VERSEMENT D'AVANCE DE 50% DE LA DELIBERATION N°014-15 A L'ASA DES PLANTEURS DE LA REGION DE MARIGOT ET SAINTE-MARIE**

### REPLACEMENT D'UNE MEMBRANE D'ETANCHEITE D'UN BASSIN

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS** : Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS** : Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la décision de **financement initiale**, délibération CA **014-15** publiée le **21 avril 2015**,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **31 juillet 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **28 septembre 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- La prolongation de la subvention, pour **1 an et à compter de la date de notification de la décision**,
- Le versement à titre exceptionnel, le mandatement d'une avance d'un montant de **26 000,00 €** de la subvention déjà allouée pour la réalisation de l'opération suivante : **Remplacement d'une membrane d'étanchéité d'un bassin.**
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.

Pour extrait certifié conforme

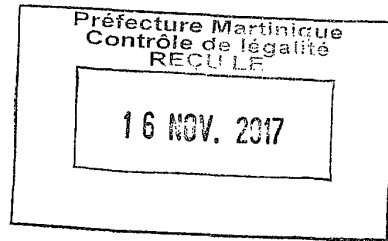
Fait à Fort-de-France, le **15 NOV. 2017**



Le Président

Claude LISE





## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017-087**

**Date de publication :**

**Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNE DE SAINTE-MARIE**

**REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX POTABLE DANS LE CADRE DE LA  
REQUALIFICATION DE LA RUE DES ETAGES**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Myrse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,



- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **17 mai 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **28 septembre 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **95 100,00 €** à la **COMMUNE DE SAINTE-MARIE** pour la réalisation de l'opération suivante : **Réhabilitation des réseaux d'eaux potable dans le cadre de la requalification de la rue des Étages.**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **3.b « Mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux AEP »** du **3<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention 2017-2022.**
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **30%** du montant de l'opération, limité à un coût plafond de dépenses de **800 000,00 € et 400€/ml HT.**
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre **204** – nature **204142** du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

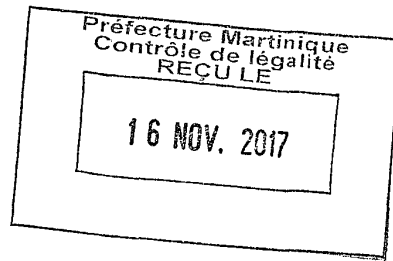
Fait à Fort-de-France, le **15 NOV. 2017**



Le Président

Claude LISE





## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/088**

**Date de publication :**

**Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA SOCIETE LOCAVET**

**INSTALLATION D'UNE STATION DE TRAITEMENT ET DE RECYCLAGE DES EAUX USEES DE  
BLANCHISSERIE**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS** : Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS** : Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **07 mars 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **28 septembre 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **20 000,00 €** à la **SOCIETE LOCAVET** pour la réalisation de l'opération suivante :  
**Installation d'une station de traitement et de recyclage des eaux usées de blanchisserie : Volet Economie d'eau.**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **3.c « Economiser l'eau et maîtriser les prélèvements (hors réseaux AEP) »** du **3<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **20%** du montant de l'opération, limité à un coût plafond de dépenses de **100 000,00 €**.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre **204** – nature **20423** du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

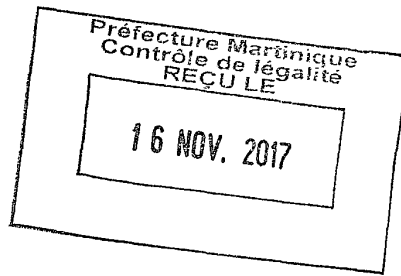
Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 15 Mars 2017



Le Président

Claude LISE



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/089**

**Date de publication :**

**Objet : PROLONGATION DE LA DELIBERATION N° CA050-14 DE LA SARL UNION**

**REPLACEMENT DE L'ANCIEN SYSTEME D'IRRIGATION : PASSAGE DU SOUS FRONDAISON AU GOUTTE-A-GOUTTE**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la décision de **financement initiale**, délibération CA **050-14** publiée le **16 octobre 2014**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **01 juin 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **28 septembre 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- La prolongation de la subvention, pour **1 an et à compter de la date de notification de la décision** à la **SARL UNION** pour la réalisation de l'opération suivante : **Remplacement de l'ancien système d'irrigation : passage du sous frondaison au goutte-à-goutte.**
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.

Pour extrait certifié conforme

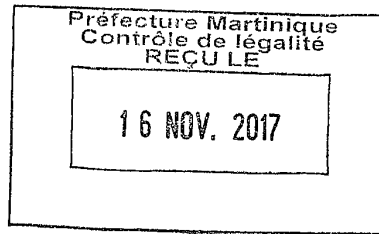
Fait à Fort-de-France, le **15 NOV. 2017**



Le Président

Claude LISE





### EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/090**

**Date de publication :**

**Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNE DE SAINTE-MARIE**

**REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA RUE DES ETAGES**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **17 mai 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **28 septembre 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **32 400,00 €** à la **COMMUNE DE SAINTE-MARIE** pour la réalisation de l'opération suivante :  
**Réhabilitation des réseaux d'eaux usées dans le cadre de la requalification de la rue des Etages.**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **4.a « Poursuivre l'amélioration et le renforcement de l'assainissement collectif »** du **3<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **30%** du montant de l'opération, limité à un coût plafond de dépenses de **1 500 000,00 €**.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre **204** – nature **204142** du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 NOV. 2017**



Le Président

Claude LISE





## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/091**

**Date de publication :**

**Objet :** COMPLEMENT DE LA DELIBERATION N° CA033-09 A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE-CAESM

### REHABILITATION DE POSTES DE REFOULEMENT

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,



- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la décision de **financement initiale**, délibération CA **033-09** publiée le **27 octobre 2009**,
- **VU** la décision de **prolongation**, délibération CA **099-12** publiée le **07 janvier 2013**,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **12 juin 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **28 septembre 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- Le complément de la subvention, d'un montant de **43 926,00 €** à la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE-CAESM** pour la réalisation du projet suivant :  
**Réhabilitation de postes de refoulement.**
- Le versement de la subvention sera effectué au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.

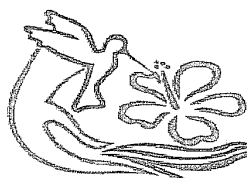
Pour extrait certifié conforme

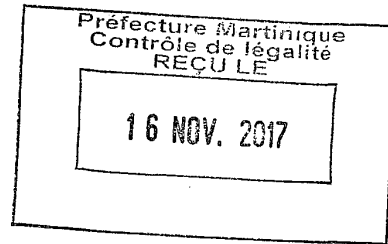
Fait à Fort-de-France, le **15 NOV. 2017**



Le Président

Claude LISE





### EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/092**

**Date de publication :**

**Objet : COMPLEMENT DE LA DELIBERATION N° CA 061-15 A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE-CAESM**

**EXTENSION DES RESEAUX D'EAUX USEES DANS LE BOURG SUR LA COMMUNE DE RIVIERE-PILOTE TRANCHE 2**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la décision de **financement initiale**, délibération CA **061-15** publiée le **06 octobre 2015**,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **12 juin 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **28 septembre 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- Le complément de la subvention, d'un montant de **150 000,00 €** à la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE-CAESM** pour la réalisation du projet suivant :  
**Extension des réseaux d'eaux usées dans le bourg sur la commune de Rivière-Pilote Tranche 2.**
- Le versement de la subvention sera effectué au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.

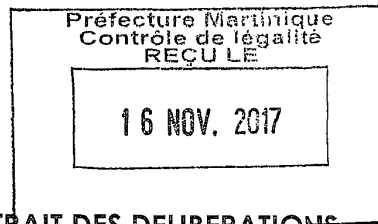
Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 NOV. 2017**



Le Président

Claude LISE



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/093**

**Date de publication :**

**Objet : COMPLEMENT DE LA DELIBERATION N° CA 088-14 A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE-CAESM**

**REHABILITATION DE LA STEP DU BOURG SUR LA COMMUNE DES ANSES D'ARLET**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS** : Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS** : Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la décision de **financement initiale**, délibération CA **088-14** publiée le **29 décembre 2014**,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **12 juin 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **28 septembre 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- Le complément de la subvention, d'un montant de **275 850,00 €** à la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE-CAESM** pour la réalisation du projet suivant :  
**Réhabilitation de la STEP du bourg sur la commune des Anses d'Arlet.**
- Le versement de la subvention sera effectué au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.

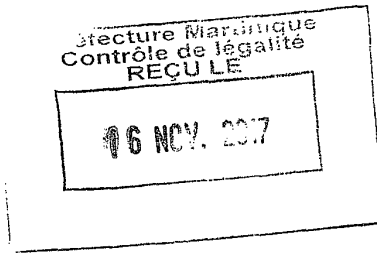
Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 NOV 2017**



Le Président

Claude LISE



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/094**

**Date de publication :**

**Objet : COMPLEMENT DES DELIBERATIONS N° CA 052-11 ET 013-14 A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE-CAESM**

**REHABILITATION DE LA STEP AU QUARTIER DE PETIT FOND SUR LA COMMUNE DU SAINT-ESPRIT**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la décision de **financement initiale**, de la délibération CA **052 - 11** publiée le **14 octobre 2011**,
- **VU** la décision de **complément**, de la délibération CA **013-14** publiée le **02 avril 2014**,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **12 juin 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **28 septembre 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- Le complément de la subvention, d'un montant de **97 500,00 €** à la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE-CAESM** pour la réalisation du projet suivant :  
**Réhabilitation de la STEP au quartier de Petit Fond sur la commune du Saint-Esprit.**
- Le versement de la subvention sera effectué au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.

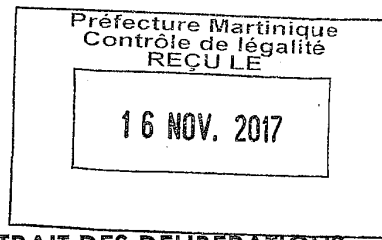
Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 NOV. 2017**



Le Président

Claude LISE



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA Délib 20-10-2017/095**

**Date de publication :**

**Objet : COMPLEMENT DE LA DELIBERATION N° CA 089-14 A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE-CAESM**

**TRANSFERT DES EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE RIVIERE-PILOTE VERS LA STEP DE GROS-RAISIN SUR LA COMMUNE DE SAINTE-LUCE TRANCHE 2**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,



- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la décision de **financement initiale**, délibération CA **089-14** publiée le **29 décembre 2014**,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **12 juin 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **28 septembre 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- Le complément de la subvention, d'un montant de **300 600,00 €** à la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE-CAESM** pour la réalisation du projet suivant :  
**Transfert des eaux usées sur la commune de Rivière-Pilote vers la STEP de Gros-Raisin sur la commune de Sainte-Luce Tranche 2.**
- Le versement de la subvention sera effectué au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 NOV. 2017**



Le Président

Claude LISE



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/096**

**Date de publication :**

**Objet : PROLONGATION DES DELIBERATIONS N° CA 006-14 AEP et CA 009-14 EU POUR LA VILLE DE SCHOELCHER**

**REHABILITATION ET REALISATION DU RESEAU AEP AU QUARTIER FOND BATELIERE PHASE 1**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la décision de **financement initiale**, des délibérations CA **006-14 AEP** et **009-14 EU** publiée le **02 avril 2014**,
- **VU** la décision de **prolongation**, des délibérations CA **015-16 AEP** et **027-16 EU** publiée le **18 mai 2016**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **01 juin 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **09 août 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- La prolongation de la subvention, pour **1 an et à compter de la date de notification de la décision** à la **VILLE DE SCHOELCHER** pour la réalisation de l'opération suivante : **Réhabilitation et réalisation du réseau AEP au quartier Fond Batelière phase 1.**
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.

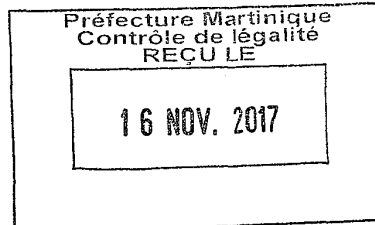
Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 NOV. 2017**



Le Président

Claude LISE



### EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/097**

**Date de publication :**

**Objet : REJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION A LA SOCIETE LOCAVET**

**INSTALLATION D'UNE STATION DE TRAITEMENT ET DE RECYCLAGE DES EAUX USEES DE  
BLANCHISSERIE**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **07 mars 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **28 septembre 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,
- **Considérant** que l'action ne propose pas d'éléments notablement en lien avec la protection et la préservation de la ressource eau et des milieux aquatiques.
- **Considérant** que le projet concerne un investissement obligatoire à réaliser par le bénéficiaire.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- Le rejet de la demande de subvention à la **A LA SOCIETE LOCAVET** relative au projet « installation d'une station de traitement et de recyclage des eaux usées de blanchisserie ».

Pour extrait certifié conforme

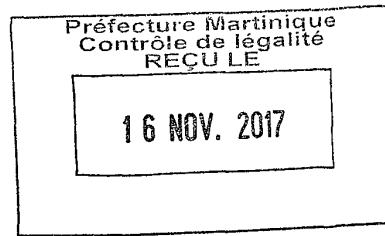
Fait à Fort-de-France, le **15 NOV. 2017**



Le Président

Claude LISE





## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/098**

**Date de publication :**

**Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASSOCIATION ASSO-MER**

### **BRIGADE D'INTERVENTION MARITIME (B.I.M.)**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS :** Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **02 mai 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **28 septembre 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **5 000,00 €** à **L' ASSOCIATION ASSO-MER** pour la réalisation de l'opération suivante :  
**Brigade d'Intervention Maritime (B.I.M.)**.
- De rattacher cette subvention à la fiche action **5.c « Préserver les milieux aquatiques littoraux »** du **3<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **30%** du montant de l'opération concernant les études, limité à un coût plafond de dépenses de **150 000,00 € HT** ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre **65** – nature **6574** du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

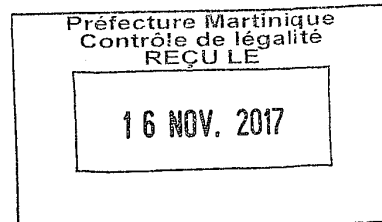
Fait à Fort-de-France, le **15 NOV. 2017**



Le Président

Claude LISE





**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

*REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017*

**Présidence :** Claude LISE

**Date de convocation :** 09 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 2

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 2

**Nombre de membres présents pour ce point :** 13

**Extrait n° CA 20-10-2017/099**

**Date de publication :**

**Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ENTREPRISE ET ENVIRONNEMENT**

**MISE EN PLACE D'UNE ZONE REGLEMENTEE ET D'UN SENTIER SOUS-MARIN SUR LA COMMUNE DU CARBET : VOLET VALORISATION MILIEU**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Claude LISE (représentant Marie-France TOUL), Patricia TELLE, Marie-Jeanne TOULON, David ZOBDA, Arnaud RENE-CORAIL, Victor CESAR, Christine JALLAIS (représentant Jacques HELPIN), Christophe GROS (représentant Patrick BOURVEN), Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Guillaume VISCARDI (représentant Mathilde BRASSY)

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS** : Nadine RENARD

**ÉTAIENT ABSENTS** : Maryse PLANTIN, Marcellin NADEAU, Antoine VEDERINE, Patrick HOUSSEL, Jean-Maurice MONTEZUME

- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,



- **VU** la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice **2017**,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **24 août 2017**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du **28 septembre 2017**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **4 570,00 €** à **L'ASSOCIATION ENTREPRISE ET ENVIRONNEMENT** pour la réalisation de l'opération suivante :  
**Mise en place d'une zone règlementée et d'un sentier sous-marin sur la Commune du Carbet : Volet valorisation milieu.**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **5.d « Valoriser le patrimoine des milieux aquatiques martiniquais »** du **3<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **50%** du montant de l'opération concernant les études, limité à un coût plafond de dépenses de **100 000,00 € HT** ;
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **30%** du montant de l'opération concernant les dépenses d'investissements, limité à un coût plafond de dépenses de **150 000,00 € HT** ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre **65** – nature **6574** du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 NOV. 2017**



Le Président

Claudé LISE

